

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - N° 277

MONTREAL, LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Toronto la pure?

Toronto la pure? C'est maintenant au tour d'Alimentation Couche-Tard d'éprouver des difficultés à percer le marché ontarien par la voie des acquisitions.

Couche-Tard multiplie les reports d'échéance depuis trois mois dans sa tentative d'étendre son réseau de dépanneurs à l'échelle canadienne par l'acquisition de Silcorp. Se frappe-t-elle au mur du «tout ce qui n'est pas torontois n'est pas valable»? Assistons-nous à une nouvelle manifestation de l'establishment torontois, jadis si fier, si arrogant?

Couche-Tard a déposé son offre le 26 août et on lui refuse encore l'accès aux documents financiers. On l'empêche d'effectuer sa vérification diligente. Son offre publique, comportant pourtant une prime de 26,5 %, est rejetée du revers de la main, et ce, malgré l'absence d'une offre concurrente. Silcorp est même prête à se faire harakiri, du moins à compromettre sa viabilité à moyen ou long terme, en procédant à l'achat d'une entreprise boîteuse plutôt que de passer entre des mains québécoises.

Mais le président de Couche-Tard, Alain Bouchard, nuance: «La résistance qui s'applique n'est pas orientée spécifiquement à l'endroit des Québécois. J'ai perçu un sentiment anti-québécois chez certains, mais dans l'ensemble, je crois qu'une entreprise de Vancouver aurait eu la même réception. Cette résistance m'étonne. Le management [de Silcorp] est très hostile. Je n'étais pas préparé à cela», a-t-il ajouté.

En fait, c'est tout ce qui est «non torontois» qui semble rebuter ou qui est snobé par l'establishment torontois, selon la lecture faite par M. Bouchard. Et quand une entreprise «non torontoise» parvient à surmonter cette résistance, elle éprouve alors des problèmes de rationalisation; elle doit à tout prix éviter de ramener le centre de décision à Montréal. Alain Bouchard entend même aller plus loin. «Si la transaction venait à se concrétiser, je suis prêt à demeurer à Toronto, à résider pendant quelques années là-bas, question de bien maîtriser les différences culturelles et les habitudes des consommateurs.»

Couche-Tard n'est évidemment pas la seule à patauger dans cette mer d'incompréhension. Québecor est également passée par là il n'y a pas si longtemps. La manifestation de son intérêt pour la chaîne Toronto Sun a provoqué une véritable levée de boucliers outre-Outaouais. C'est sous les attaques, plus viciuses les unes que les autres et orchestrées par des chroniqueurs ontariens, que Pierre Péladeau a choisi le retrait stratégique. Il pourra toujours se présenter en sauveur d'emplois et éventuellement ramasser les miettes, les dirigeants des Sun ayant préféré mener une opération à fort endettement — et à haut risque pour une entreprise à faible marge bénéficiaire — plutôt que de passer entre les mains d'un Québécois.

Et il y a les cas classiques des années 1970-80. L'aventure de la Caisse de dépôt avec les Laboratoires Connaught, les visées de la même Caisse sur un siège au conseil d'administration du CP, qui avaient semé une véritable panique à Toronto, ou ce choc brutal de Paul Desmarais contre le mur, lui qui osait se lancer à l'assaut du CP, convoitant l'emblème suprême de l'establishment torontois.

Si l'establishment anglo-saxon est toujours «tricoté aussi serré», il sera étonnant de voir si Canagex, même avec une nouvelle équipe de gestionnaires basée à Toronto, réussira à convaincre les Torontois de confier la gestion de leur épargne à une filiale du Mouvement Desjardins.

Mais doit-on généraliser? Le Groupe Jean Coutu, par exemple, a-t-il eu droit au même accueil? «Nous avons essayé d'acquiescer une chaîne de pharmacies ontariennes, ça n'a pas fonctionné. Dans notre cas, c'était tout simplement une question d'argent, l'offre concurrente étant plus élevée», a expliqué le président de cette chaîne de pharmacies, François-Jean Coutu. «Il est certain toutefois qu'on ne peut exploiter là-bas sous la bannière Jean Coutu, ne serait-ce que pour des raisons de prononciation du nom. Pour nous, c'est Maxi Drugs au Canada et Brooks aux États-Unis.»

«C'est un mur, un mur invisible, une espèce de vitre que l'on ne peut franchir. Ce blocage s'inspire de considérations intangibles. C'est presque viscéral», a souligné pour sa part le gestionnaire de portefeuille québécois d'un important fonds de pension, sous le couvert de l'anonymat. Pour lui, cela va même jusqu'aux promotions au sein de la haute direction des grandes entreprises canadiennes installées dans la Ville reine. Si vous vous appelez Bérubé ou Tremblay, oubliez ça! Vos chances sont très minces. Et cela va même jusqu'à la vente d'obligations émises par le gouvernement québécois. Le coupon du Québec se vend mieux, beaucoup mieux aux États-Unis qu'en Ontario. Dans cette province, la moitié des gestionnaires ferment systématiquement les yeux sur les obligations québécoises, même si elles offrent un rendement supérieur. L'autre moitié va exiger une forte prime.

Ce chauvinisme, ce noyau dur, ce bloc monolithique que formait jadis l'establishment anglo-saxon aurait toutefois évolué. Il se serait même effrité au début des années 90. Il se serait ramolli. Il a été invité à faire preuve de plus d'humilité sous l'éclatement de ses bastions, de ses porte-étendards, les Brascan, Olympia & York, Trizec et Royal Trust.

«Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, c'est plutôt à la manifestation de l'égo des gestionnaires et des dirigeants, qui essaient de protéger leur contrôle, leur pouvoir, leur territoire. Nous avons là 80 % de l'explication de la résistance», a résumé Carmand Normand, gestionnaire d'Addenda Capital.

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.	Ensoleillé avec passages nuageux.
Froid.	Max: -6 Min: -12
Max: -6 Min: -14	Détails, page B 2

INDEX

Agenda..... B 6	Idées..... A 7
Annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics.. B 5	Les sports..... B 5
Bourse..... B 3	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés.. B 5
Économie..... B 1	Politique..... A 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

ÉCONOMIE

Un milliard de profit pour la Banque de Montréal, page B 1



POLITIQUE

Loi 86: les anglophones attendent la suite, page A 4



LES SPORTS

Baseball: les propriétaires retraitent et acceptent l'entente, page B 5

Les syndicats sur le pied de guerre

Les six centrales mettent fin aux discussions avec Québec et espèrent obtenir des mandats de débrayage

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Devant un homme qui a déjà dit que «commencer à négocier à genoux, c'est risquer de terminer à plat ventre», les syndicats du secteur public ont décidé de se tenir debout. Simple stratégie de rapport de force ou véritable refus de négocier?

Les six centrales représentant les employés de l'État ont, du moins, proclamé la fin des discussions avec le gouvernement et leur décision commune de recommander à

leurs instances respectives des mandats de débrayage.

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a été on ne peut plus claire au sujet de la proposition gouvernementale qui vise à recueillir 1,4 milliard de dollars en réduisant la semaine de travail de ses employés en échange d'un congé de cotisation aux régimes de retraite. Les syndicats demandent son retrait pur et simple comme condition essentielle à leur présence à la table de négociation.

«Cette proposition est finie, elle est morte-née», a lancé l'hôte de cette réunion intersyndicale qui a duré plus de deux heures. Nous en avons disposé, alors si le gouvernement

veut nous parler, c'est d'élaborer une nouvelle proposition. Il ne nous laisse pas d'autre choix que de jouer la ligne dure.»

Selon elle, la proposition qui circule depuis deux semaines comporte trois défauts majeurs: une récurrence des économies que le gouvernement veut réaliser, aucun engagement quant à la garantie de sauvegarder tous les emplois dans le secteur public et aucune perspective réelle du côté des revenus de l'État.

Les modalités de débrayage des employés du secteur

VOIR PAGE A 8: SYNDICATS

Un budget presque inchangé



Le maire Pierre Bourque a présenté hier son troisième budget en pleine tourmente alors qu'il est mis sous enquête pour une présumée opération de financement illégal de son parti, Vision Montréal. M. Bourque s'est d'ailleurs fait discret, se bornant à faire le portrait socioéconomique de la métropole, entouré de son équipe, dont son attachée de presse, Emmanuelle Juillé.

Les petits propriétaires devront patienter

L'administration Bourque choisit de poursuivre l'aide aux industries et aux commerces

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Malgré les promesses répétées d'un allègement de leur fardeau fiscal, les petits propriétaires montréalais devront se montrer patients, ne bénéficiant en 1997 que d'une baisse symbolique des taxes foncières de 0,1 %. Pour son troisième budget présenté hier, l'administration Bourque a plutôt choisi de poursuivre l'aide aux industries et commerces, qui bénéficieront d'une baisse moyenne de 2,5 % de leur compte de taxes.

Pour le maire Pierre Bourque, il s'agit d'un choix stratégique pour rendre Montréal plus concurrentielle et plus attrayant pour les investisseurs. «Montréal perdait ses entreprises. On veut ramener le différentiel à 15 % [l'écart entre les taxes montréalaises et celles des banlieues]. Si on n'a pas d'entreprises, on n'a pas d'emplois. Et si on n'a pas d'emplois, les Montréalais partent», a soutenu M. Bourque, dont c'était la première sortie officielle depuis que des allégations de financement illégal pèsent contre lui.

Des enquêteurs du Directeur général des élections ont d'ailleurs rencontré M. Bourque hier matin pour obtenir

des documents. Une deuxième rencontre pour aller au fond des choses est prévue demain.

En introduction à son discours budgétaire, M. Bourque a pris le taureau par les cornes et réitéré une fois de plus les présumées accusations. Il a toutefois cessé de banaliser les 205 infractions à la loi électorale auxquelles fait face son parti, Vision Montréal. «Je reconnais, en tant que chef de Vision Montréal, que je porte la responsabilité morale de ces agissements et je l'assume», a-t-il dit avant d'ajouter que «cette loi sur le financement des partis politiques, avec le principe qui la sous-tend, est un outil extraordinaire au soutien de la démocratie».

L'attention fut ensuite toute concentrée sur le budget qui, somme toute, est quasi inchangé par rapport à 1996. Les dépenses de la métropole se chiffrent à 1,828 milliard, soit une baisse de 12 millions comparativement à l'année en cours.

Coincée dans un carcan financier que ni l'aide partielle de 33 millions provenant du gouvernement du Québec, ni les négociations avec les cols bleus — qui n'aboutissent toujours pas — ne sont venues alléger, la Ville de Mont-

VOIR PAGE A 8: BUDGET

Québec dérègle l'énergie

Ouverture du réseau hydro-québécois aux producteurs privés canadiens et américains

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Deux jours après l'adoption à Québec par le congrès du Parti québécois d'une résolution destinée à protéger les monopoles d'État actuels, Québec annonçait hier son intention de foncer dans la déréglementation énergétique pour ne pas perdre le marché des exportations américaines, qui ont rapporté l'an dernier 390 millions de dollars nets à Hydro-Québec. En contre-partie de cette déréglementation, qui pourrait même prendre de l'ampleur dans les années à venir, le gouvernement Bouchard ouvre le réseau hydro-québécois aux producteurs privés canadiens et américains intéressés à produire ici à des fins d'exportation avec du gaz ou du pétrole ainsi qu'au moyen de petites centrales hydroélectriques.

Cette troisième politique énergétique du Québec, annoncée hier dans la Vieille Capitale par le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, consolide cette déréglementation en accordant aux producteurs privés un monopole sur la production hydroélectrique et thermique jusqu'à 50 mégawatts.

En réalité, le monopole est double car, en plus de faire passer légalement de 25 à 50 MW le réservoir énergétique exploité en exclusivité par le secteur privé pour obtenir une «véritable concurrence», Québec entend empêcher les services de production hydro-québécois de participer aux nouveaux appels d'offres, qui régissent le choix des projets de petites centrales, comme si on craignait d'ébrécher le mythe de l'efficacité privée...

De plus, le marché réservé au secteur privé pour les projets de 50 MW — presque l'équivalent de la centrale de la rivière des Prairies, en face de Montréal — est celui qui est promis à l'essor le plus important au cours des prochaines années, alors que les mégaprojets se feront rares en raison de la diminution de la demande. La politique dé-



Guy Chevrette

VOIR PAGE A 8: ÉNERGIE

Le président de Softimage se fait mécène

Création d'un nouveau festival et d'un complexe cinématographique

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Le président de Softimage, Daniel Langlois, vient de mettre sur pied une fondation privée permettant à la fois la création d'un nouveau festival de cinéma voué tant au film d'auteur qu'aux images d'avenir et celle d'un complexe cinématographique et des arts multimédias.

Cap sur le mécénat et le mariage des ressources dans le milieu du cinéma montréalais. S'unissant à Claude Chamberlain, l'ancien directeur du Festival international du nouveau cinéma, et à Bernard Boulad, l'ex-directeur du Festival du court métrage, Daniel Langlois annonçait hier en conférence de presse choc la création d'un nouveau rendez-vous annuel consacré au cinéma, à la vidéo et aux nouvelles images électroniques. Celui-ci portera le nom de Festival international du cinéma et des nouveaux médias de Montréal, et sa première édition se tiendra du 5 au 15 juin prochain, dans l'axe du boulevard Saint-Laurent.

Il ne s'agit pas d'une fusion des deux rendez-vous (désormais rayés de la scène montréalaise) mais bien de la

VOIR PAGE A 8: CINÉMA

Lire aussi en pages A 3 et A 6

■ La Ville devrait conserver sa cote A+

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Petit train... stagne

• LES ACTUALITÉS •

Marois créera un cégep régional dans Lanaudière

La nouvelle structure comprendrait trois pôles situés à Joliette, L'Assomption et Terrebonne

Le projet d'un cégep autonome à L'Assomption a peut-être été abandonné, cela ne signifie pas que rien ne bougera, côté collégial, dans Lanaudière. La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a un tout nouveau plan dans ses cartons.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La région de Lanaudière verra la création d'une nouvelle structure collégiale qui regroupera l'actuel cégep de Joliette, la section collégiale de l'actuel Collège de L'Assomption et un nouveau campus à Terrebonne.

Le Devoir annonçait il y a deux semaines que le projet de nouveau cégep

autonome à L'Assomption, prôné par l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, avait été définitivement enterré par la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

Mais Mme Marois s'apprête à annoncer dans les prochains jours de nouveaux développements dans Lanaudière, pour répondre aux besoins tant du nord que du sud de la région. Selon les informations recueillies ces derniers

jours, la ministre entend créer un cégep régional décentralisé qui comprendrait trois pôles principaux, à Joliette, à L'Assomption et à Terrebonne.

Un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale créerait un nouveau conseil d'administration qui chapeauterait l'actuelle direction du cégep de Joliette et intégrerait des représentants de tout le milieu lanauois.

Ce nouveau conseil aurait aussi à gérer un campus à L'Assomption, formé de la section collégiale du collège privé de L'Assomption. En fait, Québec achèterait du Collège de L'Assomption sa section collégiale pour la rendre publique. Le Collège de L'Assomption

s'était montré disposé à «étatiser» sa section collégiale à la condition qu'elle soit au cœur d'un nouveau cégep autonome dans le sud de Lanaudière. Il semble que Québec a convaincu le collège de laisser tomber cette exigence et de céder sa section en l'intégrant dans un grand cégep régional.

Le cégep de Joliette compte actuellement 2400 étudiants, et la solution ministérielle pourrait lui faire perdre certains étudiants. Mais à long terme, on croit qu'un grand cégep régional réparti entre quelques campus servirait mieux les intérêts de la région, en conservant dans Lanaudière des étudiants qui vont étudier à Montréal ou à Laval et en pré-

parant la place pour les futurs étudiants. On sait que le sud de Lanaudière, particulièrement, vit une situation de grande expansion démographique.

À Terrebonne, le campus de ce cégep régional serait lié à l'actuel Centre de formation professionnelle de la commission scolaire des Manoirs et serait surtout axé sur la formation technique.

Le ministère de l'Éducation n'a pas encore confirmé ces informations, et il n'a pas été possible de connaître le nom exact de ce nouveau cégep régional. On présume cependant qu'il se nommera cégep de Lanaudière, le cégep de Joliette portant déjà le nom de Joliette-De Lanaudière.

Réseau de la santé

Participation monstre aux élections

LE DEVOIR

Une participation monstre a été observée aux élections tenues lundi soir dans les établissements de santé pour remplir les postes destinés aux représentants de la population. Preuve de l'inquiétude suscitée par les coupes énormes assénées au réseau de la santé, plusieurs citoyens ont même dû attendre et faire la file pour pouvoir cocher leur bulletin de vote.

Dans la seule région de Montréal, plus de 25 000 personnes se sont présentées aux bureaux de vote des 57 établissements qui ont procédé à des élections. Dans 32 autres établissements, les candidats avaient déjà été élus par acclamation.

Dès 619 candidats qui ont brigué les suffrages, 381 ont été élus, soit cinq dans chaque CLSC et quatre dans chacun des hôpitaux, centres d'hébergement et de soins de longue durée, centres de réadaptation et centres de protection de la jeunesse et de l'enfance.

Le vote de lundi soir a fait passer à 38 % la proportion de femmes élues dans l'ensemble des conseils d'administration, et la représentation féminine atteint même 45 % dans les CLSC.

Dans chaque CLSC, pas moins de 390 électeurs sont allés voter. Les hôpitaux ont obtenu un score moyen de 478 électeurs, tandis qu'en moyenne 558 électeurs se présentaient dans les centres de soins de longue durée et que 556 faisaient de même dans les centres de réadaptation.

Ces élections avaient suscité beaucoup de remous dans la communauté anglophone, Alliance Québec ayant lancé une campagne pour inciter les membres de cette communauté à se porter candidat ou à voter pour des candidats qui défendraient l'existence de services bilingues dans les établissements de santé.

EN BREF

Chrétien signe un contrat controversé avec la Chine

Shanghai (d'après PC) — Le premier ministre Jean Chrétien a consolidé ses liens avec la Chine, hier, au moment de la signature d'un contrat controversé de quatre milliards pour la construction de deux réacteurs nucléaires. Le contrat de construction des réacteurs Candu a été conclu à la suite des démarches engagées par la mission commerciale d'Équipe Canada en Chine, en 1994. Énergie atomique du Canada espère bien pouvoir obtenir des contrats pour construire deux autres réacteurs en Chine. La société de la Couronne se fait reprocher de vendre des réacteurs Candu à des pays étrangers parce qu'elle serait incapable de soutenir la concurrence sur les marchés occidentaux et ne serait pas en mesure de subir avec succès les évaluations d'impact sur l'environnement. Ottawa a d'ailleurs émis un arrêté ministériel spécial pour modifier les règles environnementales qui auraient pu retarder la construction en exigeant au préalable la tenue de longues audiences publiques. Le Sierra Club du Canada compte traîner le gouvernement en cour, sous l'argument que l'entente avec la Chine enfreint la Loi d'évaluation environnementale canadienne.

La conférence sur le «Congédiement sans cause»

L'Institut canadien présente des excuses publiques

PRESSE CANADIENNE

L'Institut canadien a présenté des excuses publiques, hier, pour l'émotion causée il y a deux semaines par la publication d'un document promotionnel d'une conférence devant se tenir à Montréal, en janvier, sous le thème «Congédiement sans cause».

Les première et dernière pages de ce document semblaient inciter des

gestionnaires à se débarrasser de certains employés, dont les femmes enceintes ou les accidentés du travail.

«Certaines expressions utilisées dans ce document de promotion ont pu donner à penser qu'il s'agissait d'une session de formation ayant pour objectif d'initier les participants à des procédés illicites ou abusifs de congédiement», a reconnu la présidente de l'Institut canadien, Toby Belman, dans un com-

munié émis depuis Montréal.

«L'impression générale qui pouvait se dégager du feuillet, a-t-elle poursuivi, était d'autant plus vexante que l'Institut canadien y soulignait la caution de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), un organisme voué à la promotion de l'emploi. Ceci a eu pour effet d'ajouter à la fausse impression créée, c'est-à-dire que l'Institut canadien s'était fait accréditer

par la SQDM pour préparer une conférence sur les façons de réussir un congédiement au détriment des droits et des intérêts des personnes qui se retrouvent malheureusement dans une telle situation.»

L'organisme, le plus important fournisseur de programmes de perfectionnement professionnel au Canada, affirme regretter cette «erreur», «que nous ne commettrons plus», per-

cue comme «un manque de compréhension de la réalité socioéconomique actuelle».

«En diffusant ces textes, nous avons malencontreusement laissé se dégager l'impression que nous favorisions le recours à des actions illicites en termes de gestion des ressources humaines. Notre objectif était exactement à l'effet contraire», a indiqué Mme Belman.

ÉLECTION PARTIELLE POINTE-AUX-TREMBLES

La révision spéciale je l'ai en tête!

Vous désirez apporter une modification à la liste électorale après la période de révision normale? Vous avez un dernier sursis: du 27 novembre au 4 décembre 1996, vous pouvez encore vous inscrire sur la liste électorale, corriger une erreur dans votre inscription ou faire rayer votre nom en vous présentant **en personne** entre 10 h et 21 h au bureau de votre directeur du scrutin à l'adresse suivante:

Bureau principal du directeur du scrutin
750, 16^e Avenue, porte 8
Montréal
Téléphone: (514) 640-5088

Toute nouvelle inscription sur la liste électorale effectuée lors de la révision spéciale permet de voter uniquement le jour du scrutin.

Du 27 novembre au 4 décembre 1996, c'est votre dernière chance de vous inscrire sur la liste électorale afin de voter le 9 décembre 1996.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du Directeur général des élections du Québec, sept jours par semaine, en composant: **1 800 461-0422**



Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais: 1 800 537-0644



À noter que le bureau du directeur du scrutin est accessible aux personnes handicapées.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, C.R.

Parce qu'un vote, ça compte



BIOLOGIE APPLIQUÉE

11^e année (Ontario)
manuel de l'élève
477 p., 30,60 \$
Issam Massouh

Ce manuel de biologie appliquée est conçu à partir des unités obligatoires du programme-cadre de Sciences, Cycles intermédiaire et supérieur, 1987, 9^e partie, qui traite spécifiquement de la biologie appliquée, 11^e année, niveau général.

Le manuel vise donc à donner à l'élève des connaissances générales sur la biologie humaine et traite de l'apport alimentaire de même que de la transformation interne des substances et de l'élimination des déchets par le corps. On étudie également les organes sensoriels, la continuité de la vie et les répercussions des activités humaines et de la production de déchets sur l'environnement.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adr. Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEQ

LE DEVOIR MONTREAL

ROGER ROY
Horloger bijoutier
935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
tel.: (514) 861-4489



Le budget «jumeau» de 1997

Grisaille dans le paysage financier

Une analyste de la CBRS croit que Montréal gardera sa cote A+ «avec perspective négative»

Le budget confectionné pour l'exercice financier 1997 de la Ville de Montréal totalisera 1,828 milliard de dollars, soit un montant pratiquement identique à celui de l'an dernier. Bref, le budget de l'an prochain est pratiquement le jumeau du budget antérieur.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le budget arrêté pour l'exercice financier 1997 ressemblant à quelques exceptions près au budget de l'exercice antérieur, il est plus que vraisemblable que la cote de crédit de Montréal ne sera pas modifiée au cours des prochaines semaines.

Analyste financière de Canadian Bond Rating Services (CBRS), Véronique Petitfils a indiqué, sous toute réserve évidemment, que cette firme habilitée à qualifier le crédit des différents paliers gouvernementaux conserverait la note A+ avec perspective négative à Montréal.

Ce maintien du A+, et surtout de la perspective négative, serait largement attribuable au fait que les responsables, les concepteurs du budget de Montréal, concentrent leur travail ou leur tir sur le front des dépenses.

Or, agir de la sorte est «une bonne chose lorsqu'il y a une forte croissance économique, ce qui n'est pas le cas actuellement», a souligné Mme Petitfils.

Le frein qui pèse depuis maintenant plusieurs années sur l'activité économique de Montréal risque de s'avérer d'autant plus néfaste pour les finances de la Ville que les revenus émanant de l'assiette fiscale — on pense surtout à la taxe foncière — sont appelés à stagner. A cause de quoi? «La baisse des valeurs dans l'immobilier et la stabilité démographique.»

Comme ce fut évidemment le cas lors de l'exercice antérieur, c'est bien évidemment les recettes découlant de la taxe foncière qui constitueront la principale source de revenus, soit près de 900 millions, ou un peu plus de 49 % des recettes.

Dans le document communiqué

lors de la publication de ce budget, il est précisé: «Par rapport au rôle d'évaluation imposable pour fins de taxation, le secteur résidentiel totalise 62 % des valeurs imposables. Les secteurs commercial et industriel comptent pour 36,2 % des valeurs imposables. Les terrains vagues ne représentent que 1,9 %.»

Toutes recettes confondues, 82,6 % proviendront des diverses taxes. Les entreprises commerciales et industrielles fourniront l'équivalent de 41 %; les propriétaires résidentiels fourniront 31,3 %. Les organismes gouvernementaux contribueront pour environ 10 % du total des recettes prévues l'an prochain.

Pour l'exercice 1997, la lecture des recettes par fonctions du dollar budgétaire indique que 52 % proviennent de la taxe foncière. Viennent ensuite 12 % de la taxe d'affaires, 10 % à titre de compensations et 8,5 % de la taxe d'eau et services, soit à quelques virgules près les mêmes proportions qu'en 1996.

La ventilation des dépenses par dollar budgétaire nous apprend qu'un peu plus de 20 % iront à la sécurité publique, 18 % au transport,

17 % au soutien financier et contributions, 10 % à l'administration publique et 10 % également à l'administration générale, 9 % au soutien matériel et technique, soit là aussi un profil qui dans l'ensemble ressemble passablement au profil de 1996.

Cela étant, la lecture des dépenses par fonctions nous apprend qu'une augmentation très marquée de 270 % a été prévue à la santé et au bien-être. Elles passeront ainsi de 1,5 million en 1996 à plus de 5,6 millions en 1997. Cette hausse s'explique par le fait qu'une somme de 3,7 millions a été accordée à la gestion de la sécurité du revenu-Fonds d'entreprises municipales. Du côté des dépenses allouées au poste «soutien matériel et technique», une baisse de 17 % a été commandée pour les fixer ainsi à 170 millions.

Malgré la baisse prononcée, une baisse continue, des taux d'intérêt à la faveur du deuxième semestre 1996, on estime que le poste «soutien financier et contributions» diminuera de 4 % seulement lors de l'exercice 1997, à 311 millions. Les frais de financement baisseront de 3 % pour s'établir ainsi à 288 millions.

Enquêtes policières

Perreault reçoit le rapport Bellemare

«Quinze mois de travail pour rien», craignent les policiers municipaux, ceux de la CUM et de la SQ

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, recevra dans quelques heures le rapport Bellemare, censé faire la lumière sur l'encadrement, le contrôle, la sélection et la formation des enquêteurs dans les divers corps policiers du Québec.

M. Bellemare, qui, a appris *Le Devoir*, a envoyé son rapport hier, a refusé d'en commenter le contenu, préférant attendre, «pour des raisons évidentes», que le ministre en ait pris connaissance.

Ce rapport fort attendu, commandé par l'ex-ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, est le fruit de 15 mois de travaux auxquels ont participé aussi bien les directions policières que des associations syndicales et divers groupes de citoyens partout au Québec.

Au même moment, et dans un geste surprise, les trois syndicats policiers impliqués dans ces travaux (ceux de la CUM, de la SQ et de la Fédération des policiers municipaux)

ont annoncé qu'ils se dissociaient du rapport. Une décision qui «*visait non pas à dénoncer ses conclusions, selon Yves Prud'Homme, président de la Fraternité des policiers de la CUM, mais à fustiger le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, pour avoir donné au juge Lawrence Poitras (qui présidera l'enquête publique sur la SQ) «un mandat qui recoupe carrément les travaux du groupe Bellemare.»*

«*Québec s'apprête à dépenser des millions pour des travaux déjà réalisés, dit M. Prud'Homme. Plus, en demandant au juge Poitras de se pencher sur les enquêtes criminelles à la SQ, M. Perreault vient dire aux membres du groupe Bellemare qu'ils ont travaillé pour rien. On ne peut cautionner ça car il s'agit d'un véritable gaspillage.*»

Interrogé hier à Québec, le ministre Perreault s'est bien défendu «*de vouloir jeter aux poubelles*» le rapport Bellemare, affirmant au contraire «*que ses recommandations seront utiles aussi bien à son gouvernement qu'au juge Poitras chargé de faire la lumière sur les enquêtes criminelles et internes à la Sûreté du Québec.*»

Le mandat de M^e Poitras, qui devrait commencer en février, consiste en effet à examiner les pratiques de la Sûreté en matière d'enquêtes criminelles dans les cas de crimes majeurs, incluant la gestion et l'encadrement de ce type d'enquêtes. Il consiste aussi à examiner les pratiques de la SQ en matière d'enquêtes internes, ce qui comprend la conduite de ses membres, la manière dont les enquêteurs sont supervisés et appuyés par leurs supérieurs, de même que la nature des entraves et difficultés pouvant survenir en pareilles circonstances.

En entretien au *Devoir*, Jacques Bellemare reconnaît qu'un aspect important de ses travaux est inclus dans le mandat du juge Poitras.

«*Mais je refuse de critiquer qui que ce soit. A mon avis, le juge Poitras pourrait fort bien, après lecture de mon rapport, décider de réorienter une partie de son enquête, auquel cas dédoubler le mandat n'aurait pas.*»

Les syndicats des policiers, eux, n'en démordent pas et répètent que la portion du mandat confié au juge Poi-

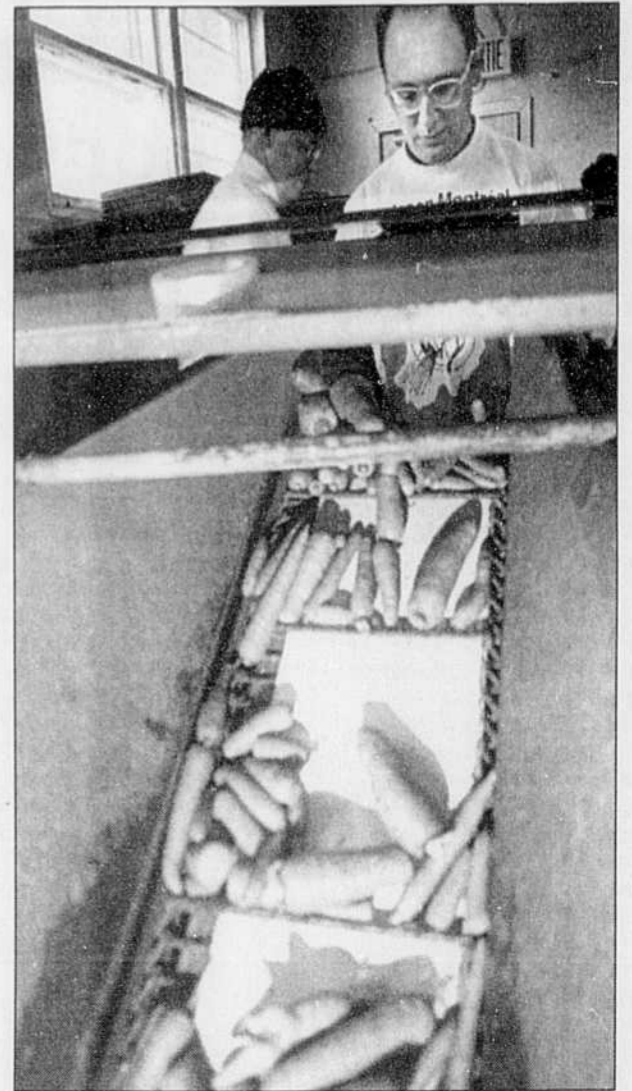
tras sur les enquêtes criminelles «*constitue une nette duplication des travaux du comité Bellemare*», laquelle aura pour effet «*de banaliser et de compromettre la mise en application des recommandations de ce comité.*»

Les porte-parole des trois syndicats policiers (Tony Cannavino, SQ, Yves Prud'Homme, CUM, et Michel Martin, Fédération des policiers municipaux) vont même plus loin en soutenant que «*le caractère inquisitoire de l'enquête Poitras aura un effet pervers*» et que «*les policiers qui ont volontairement participé aux travaux du groupe Bellemare rejeteront toute forme de collaboration future.*»

M^e Bellemare avait déjà fait parvenir, en janvier et juin, copie de son rapport préliminaire au ministre de la Sécurité publique.

«*Voilà entre autres pourquoi, dit Yves Prud'Homme, nous avons demandé [le 19 novembre] à M. Perreault de tenir compte des travaux de M^e Bellemare dans la rédaction du mandat confié au juge Poitras. Il a refusé. Un autre bel exemple de l'incohérence du gouvernement.*»

L'heure de la moisson



CHRISTIAN GUAY, LE DEVOIR

POUR LA deuxième année consécutive, la banque alimentaire Moisson Montréal a impliqué hier les représentants de son conseil d'administration dans la récolte d'aliments donnés par des entreprises pour la confection de paniers de Noël. L'an dernier, la banque alimentaire a distribué 50 000 paniers et repas de Noël à ses bénéficiaires, ne laissant personne en reste.

Vellétés de privatisation

Bazinet fustige les huissiers

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le président du Syndicat des cols blancs, Georges Bazinet, a rappelé à l'ordre les 21 huissiers qu'il représente et la Ville de Montréal, hier.

M. Bazinet a indiqué que le Syndicat des cols blancs (SCFP-FIQ) est «le seul agent négociateur reconnu» pouvant discuter privatisation et partenariat.

Le chef percepteur à la Ville, Jacques Provost, affirmait lundi qu'une dizaine de huissiers municipaux se montraient intéressés à créer une entreprise privée ou à s'associer à une entreprise déjà existante advenant la privatisation de leur service. «*Ca fait partie des scénarios*», avait dit M. Provost.

«*Cette démarche [...] indique le mode opérant de la Ville de Montréal: d'un côté, on promet des consultations et des débats publics dans la plus grande transparence, et de l'autre, on roule à la vapeur, par-dessus la tête des syndicats et dans le plus grand secret, pour mettre*

tout le monde, y compris la population, devant un fait accompli», déplore M. Bazinet. M. Bazinet rencontrera demain les 21 huissiers membres de son syndicat — «*ils vont se faire parler*», a-t-il dit. Il les sommerait de mettre fin à toute forme de discussions avec la Ville, s'il y a bel et bien eu discussions.

«*L'employeur a tout intérêt à semer la zizanie, à diviser pour mieux régner*», soutient M. Bazinet dans un plaidoyer en faveur de l'unité. «*On va régler ça entre nous*», a-t-il ajouté.

Le Syndicat des cols blancs avait fait parvenir une mise en demeure à Jacques Provost en juin dernier, lui intimant de mettre fin à toute entente, négociation ou projet entrepris ou à être entrepris relativement aux conditions de travail des huissiers.

Il craint que la Ville ait continué malgré tout à négocier avec un petit groupe de huissiers ayant des «*vues et intérêts personnels*».

Si c'est le cas, des poursuites pourraient être intentées, a-t-il conclu.

SOREL
KAUFMAN CANADA

Le «Must» de Blacks pour l'hiver
Soyez au chaud et au sec.

Prix 109,95 \$
-40° C

Modèle: Alpine pour femme confort total à -32° C
Grandeurs: 5-11
Couleurs: Brun, noir, vert forêt

Modèle: Bighorn pour homme confort total à -40° C
Grandeurs: 6-16.
Couleurs: Brun, vert forêt

Blacks INTERNATIONAL

1101, rue Laurier Ouest
Outremont (Qc) H2V 2L3
Tél.: (514) 271-1314

3525, ch. Queen-Mary
Montréal (Qc) H3V 1H9
Tél.: (514) 739-4451

CONFÉRENCE-DÉBAT
Confusion dans l'amour

Conférencier invité:
MONCEF GUITOUNI
Président-directeur-général
Centre de psychologie préventive
et développement humain

- Comment réagissons-nous lorsque nous ne sommes plus satisfaits d'une relation amoureuse?
- Avons-nous tendance à devenir des consommateurs de relations amoureuses?
- Sommes-nous encore à la recherche de l'amour idéal?

Si vous êtes à la recherche de solutions, si vous désirez partager ce sujet d'actualités, vous êtes invité à participer à cet échange qui se tiendra:

Le dimanche 1^{er} décembre à 14h30

Lieu: Hôtel Reine-Élisabeth
Pour info.: 514-523-5677

Société de recherche en orientation humaine inc.

DE QUOI FAIRE RÊVER LE PÈRE NOËL!!!

BRACELET TENNIS

LES PERLES ...
UNE IDÉE DES PLUS CULTIVÉES

Total
0,50 carat 588 \$ Prix courant 1176 \$
1 carat 1088 \$ Prix courant 2176 \$
Aussi disponible jusqu'à 4 carats.

Le plus grand choix au Québec.

Perles des mers du sud et Perles Noires de Tahiti également disponibles.

SOLITAIRE

5/12 - 5 mm 16 po 149 \$ Prix courant 298 \$
6/12 - 6 mm 18 po 359 \$ Prix courant 718 \$
6/12 - 7 mm 18 po 349 \$ Prix courant 698 \$
7/12 - 7 mm 18 po 595 \$ Prix courant 1190 \$

BOUCLES D'OREILLES ET PENDENTIF À DIAMANTS

0,25 carat 458 \$ Prix courant 916 \$
0,50 carat 788 \$ Prix courant 1576 \$
1 carat 2788 \$ Prix courant 5576 \$

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

3 diamants 298 \$ Total 22 points
Chaîne incluse.

Certains photos sont légèrement agrandies pour montrer le détail.

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1966
Dédité à l'intégrité et au meilleur prix.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

LES PREMIERS SOULIERS HABILLÉS À COURIR LE MARATHON

Rockport

Style: Boston common
Couleur: Noir
Pointures: 7 - 15
Largeurs: B, D, 2E (N, M, W)

TERRA F FIRMA

LE CORDONNIER!

Retrouvez la terre ferme

LES COURS MONT-ROYAL
Métro Peel (514) 845-3007

CENTRE EATON DE MONTRÉAL
Métro McGill (514) 985-2297

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les lendemains du congrès péquiste

Bouchard n'envisage pas d'élections

Le premier ministre n'a jamais eu l'intention de démissionner

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard a fait taire toutes les rumeurs d'élections lors de son entrée à un caucus spécial du Parti québécois hier matin. Il prétend que son gouvernement possède pour l'instant l'appui de la population et la légitimité nécessaire pour «redresser l'État du Québec».

«J'ai dit que le gouvernement maintenait ses objectifs et son calendrier. On va remplir le mandat électoral dans sa plénitude. Ce n'est réservé qu'aux circonstances exceptionnelles. Mon intention renouvelée ce matin est de ne pas faire de remaniement, et je ne crois pas aux élections. La population veut qu'on gouverne et nous allons gouverner. Je me sens tout à fait légitime parce que je sais que j'ai l'appui de la population. Je le sais d'abord par les sondages, les sommets que nous avons réussis et le fait que je sillonne le Québec constamment.»

Le premier ministre identifie trois priorités qui sont aussi celles des électeurs, selon lui: l'emploi, le maintien du filet de sécurité sociale et l'assainissement des finances publiques. Le message qu'il dit recevoir du peuple en est un d'actions à prendre plus que d'élections. Selon M. Bouchard, la population veut que le gouvernement agisse avec vigueur et équité. A ce sujet, il a raconté aux journalistes une anecdote survenue samedi, impliquant son fils Simon.

«Il était passé devant les manifestations le matin et il s'était fait expliquer ceci: ça manque d'argent et ton père leur demande de l'argent. Quand il a vu que tout le monde était bien triste samedi soir dans la chambre, il est venu me voir en mettant la main dans sa poche et en disant: papa j'ai cinq dollars, je te les donne... Je vais les faire laminer d'ailleurs.»

Revenant sur sa décision de quitter le Congrès national du Parti québécois samedi soir dernier, le premier ministre a indiqué qu'il n'avait jamais eu l'intention de démission-

ner. Il a insisté pour dire qu'il s'agissait bel et bien de s'allouer une période de réflexion et non d'une bouderie de sa part.

«Après le vote, il est apparu à tout le monde autour de moi que c'est un vote qu'il fallait analyser. Je ne l'ai pas vu venir. Il y avait différentes conjectures, est-ce que c'était un glissement de la langue ou autre chose? Je ne me voyais pas aller célébrer comme si c'était un vote de 95 %. Il y avait une invitation à aller réfléchir et j'y ai répondu. Le lendemain, il m'apparaissait qu'il fallait que je sois présent aux grands débats. Comme militant, il fallait que je sois sur le plancher, que je puisse participer pour faire valoir mon point de vue. C'était impératif.»



«La population veut qu'on gouverne et nous allons gouverner [...] Je le sais d'abord par les sondages»

Au sujet des débats difficiles qui ont eu lieu durant le congrès de son parti, M. Bouchard n'avait pas l'air inquiet outre mesure hier.

Il soutient que le PQ en sort plus fort encore. Refusant de parler de son émotivité lors du congrès, sans parler de sa demande de changement adressée aux troupes péquistes lors de son discours de clôture, il affirme que le PQ est maintenant solidaire de l'aile parlementaire, des députés et, ultimement, de son leadership.

«Le débat sur la langue est interne, entre gens de même famille politique où une question fondamentale comme la langue suscite de façon normale de l'intensité. Sur la question du vote de confiance, c'est difficile d'évaluer ce que ça signifie par rapport à moi. Le lendemain, j'ai très bien senti que j'avais le parti avec moi. J'ai même senti de l'affection. Quant aux députés, ce ne sont pas des dictateurs dans leur comté, pas plus que je ne le suis. Les militants du Parti québécois sont libres. Ils peuvent très bien afficher des positions différentes de celles de leur député. Le caucus a été remarquablement solidaire. Leur appui total à mon endroit m'a confirmé dans mon intention et dans la certitude que j'avais que je pouvais conduire le PQ à une victoire dans la gestion des affaires de l'État.»

L'acceptation de la loi 86 par le PQ

Les anglophones attendent la suite

Méfiant, certains leaders veulent plus que des mots

La décision de ne pas entériner un retour à l'unilinguisme français dans l'affichage commercial, prise dimanche par le Congrès national du Parti québécois, suscite des réactions diverses au sein de la communauté anglophone. Celles-ci vont de l'appel au rapprochement entre le gouvernement et sa minorité aux soupçons de comportement purement stratégique en passant par le refus renouvelé de la loi 86.

JEAN DION
LE DEVOIR

Tout au long du week-end, les péquistes dits modérés, à commencer par Lucien Bouchard lui-même, ont fait valoir qu'un rétablissement de la loi 101 équivaldrait à une suspension des droits fondamentaux, en plus de donner une mauvaise image du Québec sur la scène internationale et d'éloigner les «nationalistes mous» du mouvement souverainiste.

Pour Alliance Québec, la décision de maintenir le statu quo en matière d'affichage est la bonne, mais les raisons qui la sous-tendent — recueillir des appuis en cette éternelle période préférendaire — «ne sont pas très encourageantes», et il reste d'autre part au PQ à prouver sa bonne foi sur le terrain.

«Le fait d'accepter la loi 86, c'est bien, mais si on avait avec ça la volonté ou l'ouverture d'esprit, on serait prêt à faire des gestes plus importants», dit Trent Mell, vice-président de l'organisme anglo-québécois. Il souligne à

cet égard le règlement de la situation à l'hôpital de Sherbrooke, où les enseignes intérieures posent problème, la reconnaissance par Québec qu'il n'est pas nécessaire de ressusciter sa «police de la langue» et les initiatives que le gouvernement devrait prendre sur la question des commissions scolaires linguistiques.

«Il y a peut-être une volonté du premier ministre», ajoute M. Mell, qui a apprécié que M. Bouchard, dimanche, demande à ses militants de ne pas remettre constamment en question «des évidences», comme les droits de la minorité d'expression anglaise. «Mais on a entendu le même genre de discours au Centaur», en mars dernier. «Il y a des mots, voyons voir maintenant s'il va y avoir de l'action.»

Au Parti Égalité, le chef Keith Henderson doute également de la

détermination du PQ à donner suite à ses propos. «Si on est convaincu pour des raisons de principe, c'est une chose, si on l'est pour des raisons stratégiques, c'en est une autre», a-t-il déclaré hier lors d'un entretien téléphonique. «Il faut être conséquent, il ne faut pas être hypocrite. Or, il y a un écart entre la conduite du gouvernement et les beaux discours de M. Bouchard.»

M. Henderson va cependant beaucoup plus loin, rejetant en totalité la législation «stupide, absurde et inapplicable» qu'est la loi 86, qui contredit les recommandations de l'ONU en matière de droits de la personne. «On ne peut pas prétendre que la loi 86 est une loi modérée. Les prétentions à la modération de M. Bouchard ne sont pas valables, parce que la loi continue de bannir des lieux publics toute langue autre que le français», note-t-il, ajoutant que pour cette raison il est erroné de dire que le débat qui a secoué le PQ était un affrontement entre modérés et radicaux.

Le chef du PE dénonce par ailleurs les nombreux péquistes qui ont affirmé ce week-end que le français était en recul à Montréal, et particulièrement la ministre de la Culture Louise Beaudoin, auteure d'une déclaration selon laquelle «le bilinguisme est rampant dans la fonction

publique». «Dire aux fonctionnaires qu'il faut demander la permission de notre maîtresse pour parler un petit peu anglais, c'est vraiment insultant. C'est un autre exemple de cet esprit borné qui est rampant au PQ», déclare-t-il.

Une voix plus conciliante est toutefois venue de Dermot Travis, du Forum Action Québec. Pour M. Travis, le geste du PQ est «un bon signal», voire pourrait carrément marquer «l'ouverture d'une nouvelle ère dans les relations entre les groupes linguistiques». Une ère que le gouvernement serait toutefois bien avisé d'entamer sur le bon pied en expliquant mieux aux anglophones à quoi il veut en venir. «La décision du Congrès lui donne l'occasion de discuter avec les éléments modérés de notre communauté. Les mesures annoncées la semaine dernière par Mme Beaudoin ne sont pas nécessairement mauvaises, mais elles ont choqué beaucoup d'anglophones parce qu'elles ont été mal expliquées.»

«La porte est ouverte, il faut en profiter. Au moins 40 % des anglophones sont prêts à accepter la loi 86 et à écouter», dit M. Travis.

Par ailleurs, celui-ci ne croit pas que le gouvernement ait à montrer patte blanche quant à la protection de droits fondamentaux. «Le droit à des services de santé et à l'éducation en anglais existe. M. Bouchard n'a rien à prouver dans ces dossiers», conclut-il.

Le rapport du Vérificateur général du Canada

Un service correctionnel mal renseigné

Des détenus dangereux se retrouvent en liberté en raison de décisions prises à l'aveuglette par l'administration

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Faute d'échange d'information avec la police et le système judiciaire, le service correctionnel canadien est souvent forcé de prendre des décisions à l'aveuglette lorsqu'il donne son feu vert pour permettre la libération conditionnelle de détenus potentiellement dangereux.

Et, pis encore, il arrive qu'il doive se fier à la version que les détenus donnent du crime qu'ils ont commis pour déterminer leur admissibilité à la libération, constate le Vérificateur général du Canada, Denis Desautels,

dans son rapport annuel présenté hier.

«Le fait de ne pas disposer des renseignements pertinents peut avoir des conséquences graves pour la sécurité du public», écrit-il dans son rapport.

Le Vérificateur rapporte les résultats d'une étude de la Commission nationale des libérations conditionnelles portant sur 60 cas de récidives violentes lors de remises en liberté. Douze de ces cas, estime-t-on, auraient pu être prévenus si le service correction-

nel avait eu accès aux rapports de police et aux documents judiciaires.

«Même si cette information est pertinente et disponible, écrit-on dans le rapport, le service correctionnel éprouve des difficultés à obtenir des provinces et des municipalités les documents comme les rapports de police, les mémoires de la Couronne et les motifs que le juge a invoqués pour imposer une peine.»

Pris au dépourvu, les agents correctionnels se rabattent sur la version que le détenu donne de son crime, une solution qui, manifestement, «peut mener à une évaluation imprécise des risques criminogènes», note-t-on dans le rapport.

Pour pallier le manque de communication avec les autorités judiciaires, le service correctionnel a tenté tant bien que mal de négocier des ententes avec les provinces. Des accords, imparfaits, ont été conclus avec le Québec et les Maritimes. «Même si les documents sont plus faciles à obtenir qu'auparavant, les renseignements ne sont pas toujours disponibles lorsque le service correctionnel en a besoin», écrit-on en précisant que cela entraîne des délais dans le traitement des dossiers de détenus qui ne présentent pas de risques pour la société.

La situation est encore moins avancée dans le cas de l'Ontario. Après cinq années de négociations, aucune entente n'a encore été signée avec la province.

Les gardiens

D'autres lacunes ont également été relevées au sujet de l'évaluation du comportement des détenus à l'intérieur des prisons, évaluation essentielle à l'examen des dossiers de remise en liberté conditionnelle. Dans ce cas, le problème vient des gardiens.

Selon les politiques du service correctionnel, il incombe en effet aux gardiens «de signaler aux agents de gestion des cas tout changement qu'ils constatent chez les délinquants qu'ils surveillent».

«Cependant, les agents de correction [les gardiens] ne remplissent pas de façon constante leurs fonctions relatives à la gestion des cas, même si leur salaire a été accru pour tenir compte de ces responsabilités», écrit-on.

Résultat: les agents d'évaluation sont débordés et doivent consacrer du temps à des tâches qui ne sont pas les leurs. Pour expliquer la situation, le Vérificateur général montre du doigt la formation des gardiens, qui serait insuffisante et dispensée de façon irrégulière.

L'année dernière, le service correctionnel a consacré 300 millions aux services visant le retour des prisonniers dans la société. Au cours de cette période, 7824 détenus bénéficiaient d'une libération conditionnelle et 152 d'entre eux ont récidivé en commettant des crimes graves.

Les pénitenciers fédéraux sont réservés aux détenus qui purgent des peines supérieures à deux ans.

Les points saillants

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Voici les points saillants du rapport annuel du Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, déposé hier à la Chambre des communes.

■ Les services correctionnels canadiens sont souvent privés de renseignements cruciaux, rapports de police, motifs des jugements, lorsqu'ils donnent le feu vert pour accorder des libérations conditionnelles à des détenus potentiellement dangereux;

■ pris au dépourvu, les agents correctionnels doivent parfois se fier à la version que les détenus donnent de leurs crimes pour monter des dossiers de libération conditionnelle;

■ en raison de critères d'admissibilité imprécis, les fonds du programme des infrastructures ont servi à financer des projets privés, comme des sta-

tions de ski et des terrains de golf;

■ le tiers des sommes dépensées par le programme des infrastructures (six milliards) a été utilisé dans des projets déjà prévus, ce qui a réduit le nombre de nouveaux emplois qu'on prévoyait créer;

■ en gérant mieux ses stocks, le gouvernement pourrait économiser 1,25 milliard par année;

■ avec le temps, les services gouvernementaux perdent la trace de certains objets, comme ce fut le cas à l'Institut océanographique de Bedford où, dans les entrepôts, on a laissé à l'abandon certains articles à travers lesquels ont poussé des arbres et des végétaux;

■ les plaisanciers qui naviguent sur les canaux placés sous la responsabilité de Parcs Canada n'assument qu'une partie minime des coûts des services dont ils bénéficient.

EXPOSITION DE TIMBRES

Millions de timbres, enveloppes, cartes postales et souvenirs offerts par près de 60 détaillants.

29, 30 NOVEMBRE ET 1^{ER} DÉCEMBRE

PLACE BONAVENTURE DE MONTRÉAL

Heures: vend. 11h à 20h; sam. de 10h à 18h; dim. de 10h à 17h

ADMISSION GRATUITE

PRIX DE PARTICIPATION POUR LES JEUNES

Tirages GRATUITS aux heures!

Pas de
TPS
et
TVQ

Shermag
Division Shermag Inc.

10
meubles
Shermag Inc.

Du 15 novembre
au
24 décembre

Quantité limitée
Plan mise de côté

Poplaw meubles
DEPUIS 1948

Ensemble table + 4 chaises,
buffet, vitrine. 7mcx



SPÉCIAL
3998\$

vous offre
jusqu'à
-40%

Lit, 2 tables de nuit, bureau, miroir, armoire.



RÉG.
5795\$

SPÉCIAL
3998\$

Ensemble 9mcx



RÉG.
6574\$

SPÉCIAL
3998\$

Une foule de spéciaux en magasin

6320, RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL (514) 271-4787

LE DEVOIR

LE MONDE

Le livre de l'année!
QUÉBEC
FIDES
LE DEVOIR
1997

Aide aux réfugiés au Zaïre

Parachutons des vivres, dit Ottawa

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

À défaut de pouvoir déployer une force multinationale, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, va tenter de convaincre la communauté internationale d'organiser un parachutage de vivres aux réfugiés qui se trouvent encore au Zaïre.

À la sortie de la Chambre des communes, le ministre a déclaré qu'un quartier général serait bientôt établi à Entebbe, en Ouganda, pour coordonner et préparer les vols de reconnaissance susceptibles de parachuter les vivres. D'ailleurs, le lieutenant général Maurice Baril a quitté hier Stuttgart, en Allemagne, pour l'Ouganda où il doit préparer la planification de cette opération de parachutage.

Evoquant les négociations en cours sur l'envoi possible d'une force internationale dans la région des Grands Lacs, M. Axworthy a indiqué qu'aucun accord n'avait été conclu sur la question.

«Nombre de participants affirment qu'ils ont encore besoin d'informations. Notre point de vue est que des décisions doivent être prises rapidement», a-t-il souligné.

La porte-parole du ministre, Catherine Lappe, a déclaré hier au *Devoir* que le Canada cherchait maintenant à bâtir un consensus sur l'option «parachutage» qui avait été suggérée par le général Baril dimanche dernier.

«Nous sommes frustrés par le lentur de la communauté internationale à prendre une décision sur le déploiement d'une force multinationale, a-t-elle dit. Alors, nous pensons que nous pourrions au moins venir en aide directement aux réfugiés par la méthode du parachutage.»

Mme Lappe a souligné que cette option pourrait être la seule retenue par les autres membres de la coalition multinationale. Toutefois, «sur le terrain, si les choses changent, si la situation des réfugiés se dégrade, d'autres mesures pourraient être adoptées». Elle a indiqué que le quartier général qui serait établi à Entebbe aurait les moyens de planifier des secours autres que des missions de parachutage.

M. Axworthy a reconnu qu'il n'y avait pas d'accord entre les différents pays concernés sur la question du parachutage. «Nous ne pouvons faire cela tout seuls, nous avons besoin de la coopération d'autres pays», a-t-il dit.

Par ailleurs, le commissaire européen à l'aide humanitaire a déclaré hier que les militaires devraient aller dans l'est du Zaïre et employer si nécessaire la force pour accéder aux réfugiés et autres déplacés bloqués dans la région.

«Il faut maintenant avoir accès à la zone, que ce soit par des moyens pacifiques ou manu militari», a affirmé Emma Bonino dans un communiqué où elle propose que soit rapidement organisée une mission militaire pour vérifier une fois pour toutes le nombre de personnes dans la région, leur localisation et leur situation.

Rwanda, Zaïre, Liberia, Sierra Leone

Les conflits vont se multiplier

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Rwanda, Zaïre, Liberia, Sierra Leone, Somalie, etc., les guerres ravagent présentement l'Afrique et rien n'indique que la descente aux enfers du continent noir va cesser. Au contraire, dans les prochaines années les conflits vont se multiplier.

Selon l'écrivain Gérard Chaliand, toutes les conditions sont réunies en Afrique pour déclencher de nouvelles explosions qui vont embraser certaines régions de ce vaste continent.

«L'accroissement démographique, les litiges frontaliers, le manque de terres arables, le sous-développement, les tensions ethniques, la dictature, sont quelques uns des ingrédients qui se retrouvent dans certaines régions et qui vont les faire exploser», a-t-il dit, lors d'une entrevue au *Devoir*.

Gérard Chaliand est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages sur les questions internationales et militaires. Au cours des trente-cinq dernières années il a séjourné dans presque toutes les zones de guerre de la planète. Cet automne il enseigne les affaires internationales à l'université de Montréal. Aujourd'hui, il donne une conférence sur les guerres au Collège Édouard-Montpetit, à Longueuil.

«Nous connaissons déjà certains conflits comme ceux qui se déroulent dans la région des Grands Lacs africains, en Somalie ou au Liberia, dit-il. Il en existe pourtant d'autres, à l'état latent, qui peuvent se révéler tout aussi dévastateur s'ils éclatent.»

Le géopoliticien français estime par exemple que le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria concernant la péninsule de Bakassi recèle les germes d'un conflit potentiellement dévastateur. Les deux pays se disputent au sujet d'une zone frontalière de 1000 kilomètres carrés, potentiellement riche en pétrole.

«La Nigeria est dirigé par une junte militaire de plus en plus isolée sur la scène internationale, dit-il. Ses leaders pourraient être tentés de mener une aventure extérieure. Voici les forces en présence: le Cameroun à 13 millions d'habitants, le Nigeria, 111 millions. On peut facilement imaginer le résultat.»

Gérard Chaliand souligne que la persistance des conflits (Somalie, Grands Lacs, Liberia) est le résultat d'une «criminalisation» des guerres actuelles. C'est d'ailleurs un phénomène que l'on remarque dans d'autres conflits à travers le monde, dit-il.

«Pour certains chefs de guerre ou certaines ethnies, la guerre est plus rentable que la résolution pacifique du conflit, souligne-t-il. Ceux qui mènent les combats en profitent souvent. Ainsi, ils vivent de pillage ou de la vente des ressources naturelles du pays. Plusieurs seigneurs de la guerre estiment que la meilleure façon de conserver leur pouvoir local est de perpétuer le statu quo. Certains autres sont tout simplement des trafiquants de drogue qui se cachent derrière des causes politiques ou ethniques.»

Si le colonialisme est en partie responsable des conflits actuels et à venir en Afrique — le tracé des frontières par exemple —, M. Chaliand pense que les dirigeants africains n'ont rien fait pour modifier l'état des choses.

L'écrivain français estime que les missions comme celle de la future force multinationale au Zaïre vont devenir monnaie courante avec la multiplication des conflits et que le Canada sera de plus en plus appelé à y participer.



Gérard Chaliand

Révision constitutionnelle en Algérie

Une campagne référendaire sous le signe du désenchantement

Près de 16 millions d'Algériens sont appelés aux urnes demain pour se prononcer sur un vaste projet de révision constitutionnelle, rejeté par une grande partie de l'opposition, qui doit interdire les partis islamistes et renforcer les pouvoirs du chef de l'État. Un an après le premier scrutin présidentiel pluraliste, et la large victoire du général à la retraite Liamine Zéroual, cette consultation vise, selon le gouvernement, à consolider les bases de la démocratie.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — La campagne pour le référendum constitutionnel en Algérie, prévu demain, s'est déroulée dans une ambiance de désenchantement, et les préoccupations quotidiennes de nombreux Algériens — insécurité, chômage, cherté de la vie et crise du logement — ont souvent pris le pas sur la politique.

Un an après l'espoir suscité par le premier scrutin présidentiel pluraliste, cette consultation à l'aspect quelque peu technique sur un projet rejeté par une partie de l'opposition a du mal à passionner les 16,5 millions d'électeurs.

Lors des réunions publiques «d'explication et de sensibilisation», le chef du gouvernement Ahmed Ouyahia et ses ministres ont eu plus à répondre aux doléances des populations, qu'à des questions sur le projet de Constitution.

Le quotidien privé *Liberté* a ainsi pu titrer que ces réunions s'étaient transformées en séances de *chikayate* (plaintes).

La télévision et les radios d'État, qui ont largement couvert tous les déplacements des autorités, ont répercuté, de

toutes les régions du pays, les mêmes récriminations quotidiennes, assorties de dénonciation des «magouilles» des autorités locales.

«Donnez-moi un logement, même en Inde ou au Sahara», a lancé une vieille femme lors d'un meeting.

«Les promesses n'ont pas été tenues. L'insécurité est toujours présente, je ne traîne pas dehors, une fois la nuit tombée, malgré la levée du couvre-feu», explique Hocine, 27 ans, un habitant du quartier populaire d'Husseïn Dey.

«Les quelques bouts de terrain destinés aux jeunes pour ouvrir de petits commerces sont attribués arbitrairement par les maires à leurs copains ou encore à des anciens combattants qui les revendent au prix fort», accuse-t-il. Lui attend toujours.

Ses copains, désœuvrés, passent leur journée à vendre des cigarettes, près d'appartements vétustes où s'entassent des familles entières. Dehors, les ordures s'entassent pendant des semaines, parfois des mois.

Le chômage touche 28 % de la population active. 80 % des sans-emploi ont moins de 30 ans.

La grogne sociale n'épargne pas les classes supérieures. Saïd, un cadre d'une grande banque d'État, ex-

plique qu'il n'arrive plus à «joindre les deux bouts».

Il touche pourtant un salaire considéré comme très élevé: 25 000 dinars (600 dollars environ) alors que le salaire minimum est de 4500 dinars (100 dollars environ). «Je suis obligé de regarder deux fois à la moindre dépense, de n'acheter de la viande qu'une fois tous les 15 jours, de supprimer les sorties pour les enfants et les vacances», raconte-t-il.

Saïd ne sait pas encore s'il ira voter. Les agents de l'État, les fonctionnaires, dont les enseignants notamment, sont les plus touchés par les retenues sur les salaires imposées en signe de «solidarité» avec d'autres travailleurs impayés pendant plus d'un an.

Comme toujours, le persiflage perce souvent sous les critiques. «Notre gouvernement s'est trouvé une pompe à sous idéale, les fiches de paie des travailleurs», lance mi-gigue mi-raisin Ramdane, un jeune originaire de la banlieue. «Chaque mois, Ouyahia se fait amener ces fiches pour voir s'il ne peut y trouver encore quelques sous à glaner», ajoute-t-il, au milieu des rires.

«Quand ça va bien, on nous dit que c'est grâce à la politique du gouvernement, mais quand ça va mal, qu'on se plaint de la vie chère, on nous explique que ce sont les conséquences de l'économie de marché», s'insurge Baya, une enseignante d'un institut aujourd'hui en grève.

Elle pense cependant voter «oui», estimant que le renforcement des pouvoirs du chef de l'État, prévu par la Constitution, pourrait permettre au président d'agir plus efficacement pour faire cesser complètement les violences. Mais sans guère d'illusions toutefois.

Implantations juives en Cisjordanie

Benjamin Nétanyahou appuie la relance de la colonisation

LUC DE BAROCHEZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Ariel — Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou a déféré hier les Palestiniens et la communauté internationale en se rendant en personne dans des colonies juives de Cisjordanie pour soutenir leurs projets d'expansion.

«Il faut qu'Ariel s'agrandisse, il faut qu'il y ait plus d'écoles, plus de piscines», a affirmé le premier ministre lors d'une visite dans cette colonie, la deuxième en importance.

Avec ses plus de 10 000 Israéliens installés au cœur du territoire palestinien, Ariel «est la capitale de la Samarie» a affirmé M. Nétanyahou en utilisant le nom hébreu désignant le nord de la Cisjordanie.

«Nous serons là de façon permanente, pour toujours», a-t-il assuré devant les journalistes, avant de se rendre dans la petite implantation d'Éli, au sud de Naplouse.

Le dirigeant nationaliste a également prêté à M. Arafat l'intention de préparer un nouveau cycle de violences, après celles qui ont fait 86 morts il y a deux mois.

Les Palestiniens, de plus en plus inquiets et impatientes devant l'intransigeance de Benjamin Nétanyahou, ont affirmé que la relance de la colonisation, combinée avec le blocage du processus de paix, les plaçait «le dos au mur».

Les États-Unis, l'Europe et les pays arabes ont à de multiples reprises manifesté leur inquiétude devant la volonté de M. Nétanyahou de relancer la colonisation.

Mise en garde égyptienne

Lundi encore, le président égyptien Hosni Mubarak a solennellement mis en garde Israël, affirmant que l'intensification de la colonisation allait «mettre en danger l'ensemble du processus de paix».

«La colonisation est une bombe à retardement à l'intérieur des territoires palestiniens», a affirmé M. Mubarak.

À Gaza, le secrétaire au gouvernement palestinien, M. Ahmed Abdelrahmane, a affirmé hier que les Palesti-



DAVID SILVERMAN REUTER

Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou s'adressant hier à des colons juifs, lors de sa première visite en Cisjordanie depuis son élection, a appelé à l'expansion de la colonisation.

niens «riposteront de façon déterminée» à l'expansion des colonies.

«Pour les Palestiniens, la terre est vitale et ils la défendront comme la prunelle de leurs yeux», a-t-il dit à l'AFP. «Israël prend un risque grave en poursuivant la colonisation. C'est une politique dangereuse qui place les Palestiniens le dos au mur», selon lui.

L'Autorité palestinienne «va épauler les Palestiniens par tous les moyens» dans leur lutte contre l'expansion des implantations, a ajouté M. Abdelrahmane.

Renouvellement des affrontements

L'Autorité a annoncé vendredi dernier le lancement d'une campagne pour lutter contre la colonisation. Depuis, le ton est sérieusement monté entre les deux parties.

Dimanche, des automobilistes palestiniens ont bloqué pendant une journée l'implantation juive de Netzarim, au cœur de la bande de Gaza. L'armée israélienne y a vu une «provocation délibérée» et un officier de haut rang, cité hier par le quotidien *Haaretz*, a affirmé que l'incident avait «déclenché les sonnettes d'alarme dans l'armée».

Selon cet officier, l'armée a renforcé ses effectifs sur le terrain et y a déployé des chars et des blindés. «En cas de besoin, nous utiliserons [les chars] pour pénétrer dans les territoires», a-t-il dit.

M. Nétanyahou a accusé M. Arafat de préparer un renouvellement des affrontements israélo-palestiniens de la fin septembre, dans lesquels 70 Palestiniens, 15 militaires israéliens et un officier égyptien ont trouvé la mort. Il l'a sommé de «réfléchir à deux fois» avant de concrétiser ce dessein supposé.

«Nous ne consentons pas à la tenue de négociations sous les menaces de l'autre côté de recourir à la violence», a déclaré M. Nétanyahou, avant de proposer aux Palestiniens «d'adopter une approche plus objective des négociations».

Palestiniens et Israéliens s'accusent mutuellement de retarder la conclusion des pourparlers sur le retrait israélien d'Hebron, qui piétinent depuis leur lancement début octobre.

L'énigme de Kaspar Hauser

Ce n'était pas le petit prince

Un siècle et demi de tradition historiographique est remis en cause

LUCAS DELATRE
LE MONDE

Bonn — L'étonnante histoire de Kaspar Hauser continue de passionner les esprits en Allemagne. Plus de cent soixante ans après sa mort, cet enfant sauvé fait toujours l'objet d'une vive curiosité.

L'hebdomadaire *Der Spiegel* vient de publier, en page de couverture de son édition du 25 novembre, les résultats d'une longue enquête scientifique confiée à quelques-uns des meilleurs spécialistes de génétique du moment. Parmi eux, une équipe anglaise déjà fameuse pour ses travaux sur l'identification des membres de la famille du tsar Nicolas II.

Après des mois de travail minutieux sur quelques fragments d'ADN prélevés sur la dernière chemise de Kaspar Hauser tachée de sang, les experts ont abouti à la conclusion étonnante que l'enfant n'était pas, comme on l'avait cru, un petit prince de la lignée des Bade.

Les plus illustres auteurs ont toujours pensé que Kaspar Hauser, à cause de son infirmité mentale, avait été écarté de la succession du trône de Bade. Victime de deux mystérieux attentats, dont le deuxième lui coûta la vie en 1833, Kaspar était, pensait-on, un membre géant de la famille des Zähringer, sans doute le fils de Charles, grand-duc de Bade, et de Stéphanie de Beauharnais, la fille adoptive de Napoléon.

Cette version avait été rendue vraisemblable, dès l'époque des faits, par les nombreuses intrigues de cour autour du trône des Bade, puissante famille princière du sud de l'Allemagne; rumeurs d'empoisonnement, rivalités entre prétendants plus ou moins légitimes, morts mystérieuses...

Quelque cent ans plus tard, le dernier chancelier du II Reich, Max de Bade, était tellement persuadé de sa parenté avec Kaspar Hauser qu'il avait voulu en transférer les

restes dans le tombeau familial, à Pforzheim.

Kaspar avait-il été maintenu enfermé pendant les seize premières années de sa vie? Il avait surgi, sachant à peine parler, dans les rues de Nuremberg un jour du printemps 1828, muni d'une lettre de recommandation indiquant son nom et sa date de naissance. Venu de nulle part, il avait d'abord été exposé comme une curiosité: mi-homme, mi-bête. Finalement recueilli par un précepteur, il était devenu un objet d'étude sur le comportement et l'âme humaine. Le XIX^e siècle romantique, influencé par Rousseau, s'est passionné pour ce curieux petit homme, évocation vivante de l'état de nature.

Cette étrange histoire occupe une place privilégiée dans l'imaginaire des Allemands

La découverte publiée par le *Spiegel* remet en cause un siècle et demi de tradition historiographique, romanesque et cinématographique... C'est un pan tout entier du «roman national» allemand qui s'en trouve bouleversé: «Le cas Kaspar Hauser est le roman policier le plus passionnant de tous les temps», écrivait Golo Mann. Kaspar Hauser a inspiré d'innombrables poètes et romanciers (parmi lesquels Rilke, Hugo von Hofmannsthal, Georg Trakl, Peter Handke...), pour qui il a été symbole tout à la fois de liberté, d'enfance malheureuse, et de grâce poétique.

Objet de réflexion pour les psychanalystes, Kaspar Hauser a confié à son précepteur le récit de ses rêves, et ouvert par-là même les premières contrées de l'inconscient.

Ajoutant sa voix à celle des poètes allemands, Verlaine écrivit en 1873: «Suis-je né trop tôt ou trop tard? Qu'est-ce que je fais en ce monde? O vous tous, ma peine est profonde: Priez pour le pauvre Gaspard!» Depuis la mort de l'enfant en 1833, 3 000 livres, 14 000 articles scientifiques et plusieurs films, dont celui de Werner Herzog en 1974, ont été consacrés à l'histoire étonnante du «pauvre Gaspard». Son énigme, qui reste aussi peu élucidée que la mort de Louis II de Bavière, continuera longtemps d'occuper une place privilégiée dans l'imaginaire des Allemands.

TAPIS
0 DÉPÔT • 0 INTÉRÊT • 0 PAIEMENT
VOUS PAYEZ DANS 6 MOIS
ou PAS DE TPS TVQ

VENTE 3 pour 1
VOUS OBTENEZ:
1 - TAPIS 1^{re} QUALITÉ
Valeur: \$71⁹⁹ à \$19⁹⁹

2 - Sous-tapis GRATUIT
3 - Installation GRATUITE

SURPLUS D'INVENTAIRE
TAPIS CARPETTES
\$4⁹⁹ modernes classiques chinoises orientales réduites de: **50%**
« JE VOUS GARANTIS LES MEILLEURS PRIX EN VILLE »
Claude Bouchard Propriétaire

CLUB TAPIS DECOR & DESIGN
• 3645, boul. St-Joseph Est
Montréal, 729-0891
• 1090, ave Laurier Ouest
Outremont, 274-1090

La voix des enfants depuis 75 ans
Aide à l'enfance 1-800-668-5036

É D I T O R I A L

Petit train... stagne

Jean-Robert Sansfaçon

L'administration de Pierre Bourque vient de présenter un troisième budget de la même mouture que les deux premiers. Aux prises avec la stagnation de l'emploi, celle de la valeur du rôle d'évaluation et la diminution de l'aide du gouvernement du Québec, le maire et son conseiller Sammy Forcillo ont choisi de jouer la carte de la prudence.

Ce troisième budget Bourque-Forcillo maintient le cap sur l'objectif d'une réduction des dépenses à la Ville de Montréal. Plus lente que promise lors de la campagne électorale, cette décre n'en est pas moins réelle et mérite d'être soulignée. En deux ans, les dépenses ont chuté de 1,9 milliard de dollars à 1,828 milliard, une baisse de 72 millions, dont seulement 12 millions dans le budget présenté hier. On comprend que toute baisse des dépenses, aussi faible fût-elle, n'est pas chose facile pour une grande organisation responsable d'offrir des services de première ligne. Uniquement pour geler ses propres dépenses, le gouvernement du Québec doit procéder chaque année à des compressions de quelque 1,4 milliard rendues nécessaires par ce qu'il est convenu d'appeler les «coûts de système», c'est-à-dire tous ces postes budgétaires qui gonflent d'eux-mêmes d'une année à l'autre. Pour une ville comme Montréal, un calcul rapide indique qu'un simple gel du niveau des dépenses pourrait équivaloir à une compression de 70 millions. Voilà qui jette plus de lumière sur les efforts de contrôle de l'administration montréalaise. Surtout quand on sait que la moitié des employés municipaux bénéficient d'un plancher d'emploi qui interdit de réduire leur nombre, et que l'ensemble des mêmes employés profite de hausses salariales répétées et d'avantages sociaux toujours plus coûteux.

Une des mesures de rationalisation prise par l'administration Bourque a consisté à revoir le fonctionnement de tous les services offerts pour améliorer la productivité de la main-d'œuvre. De cet exercice, on a conclu qu'il y avait 940 postes (équivalents à temps complet) en trop à la Ville, ou 8 % des effectifs en place. Si certains employés parvenus à l'âge de la retraite pourraient ne pas être remplacés alors que d'autres seront prêtés dans le cadre d'accords de partenariat (leur salaire étant remboursé à la Ville par la nouvelle société), pour la majorité des postes en surnombre, la Ville devra continuer de verser les salaires à des centaines d'employés, surtout des cols bleus, et même en embauchant de nouveaux chaque mois, comme l'y oblige la clause absurde du plancher d'emploi signée par l'administration précédente. Au total, les responsables des finances évaluent à 55 millions le coût de cette main-d'œuvre excédentaire. Un chiffre qui circulait depuis longtemps, et que le présent budget vient confirmer.

Pendant qu'à Québec, on impose des restrictions de plus en plus dures aux employés de l'État, dans les villes sous l'autorité du même gouvernement, on ne dispose pas des moyens juridiques de mettre fin au scandale des conventions trop généreuses signées sous la menace de grèves dans les services de première ligne. Comme si les contribuables du Québec n'étaient pas les mêmes que ceux des municipalités! Est-il normal que des fonctionnaires municipaux soient mieux payés et deviennent admissibles à la re-

traite avant les infirmières ou les enseignants? À quand une loi-cadre provinciale qui rétablisse un peu d'équité entre les fonctionnaires, mais aussi entre les contribuables?

Parlant des contribuables, ce sont ceux du secteur commercial et industriel qui profiteront le plus des efforts de compression entrepris par l'administration montréalaise. Alors que la plupart des petits propriétaires du secteur résidentiel verront leur compte de taxe réduit de quelques dollars à peine (7 \$ d'une facture de 2893 \$ pour un duplex de 145 000 \$), les commerces et les industries auront droit à une baisse plus significative de la fameuse taxe sur les immeubles non résidentiels en vigueur depuis la réforme Ryan de 1992. En trois ans, le maire Bourque a sabré plus de 80 % de cette taxe tant critiquée qu'il avait promis d'abolir dès la première année. Ce retard, on le doit à Québec, qui se fait tirer l'oreille pour conclure un pacte fiscal avec Montréal. Des 60 millions attendus par le maire, Québec ne versera que 32 millions en 1997. Que la majorité des Montréalais se consolent, puisque seuls les commerces et les industries auraient profité d'une plus grande générosité de Québec à l'endroit de la métropole. En effet, au cours des cinq dernières années, seuls les propriétaires de commerces et d'industries ont vu leur compte de taxe diminuer (en moyenne de 0,3 % par an), et ce, même en calculant la hausse de 14,6 % subie en 1992 à la suite de la réforme Ryan.

De leur côté, les contribuables du secteur résidentiel ont plutôt connu une hausse de leur compte de 1,4 % en moyenne au cours de cette période, soit davantage que le taux d'inflation de 1 %. On comprend le maire de privilégier les

entreprises dans le noble but de favoriser la reprise des affaires à Montréal. Mais M. Bourque doit maintenant, de toute urgence, commencer à s'intéresser au sort des petits propriétaires car, pour que les commerçants fassent de bonnes affaires à Montréal, il faut que la ville redevienne un milieu de vie attirant pour les familles, non l'inverse. Les commerces ne ferment pas à cause des taxes élevées mais du volume d'affaires insuffisant.

Si nous accordons autant d'importance aux seuls éléments financiers de ce budget Bourque-Forcillo, c'est qu'on n'y trouve à peu près rien d'autre à se mettre sous la dent. C'est à se demander s'il est nécessaire d'élire des gens pour tenir les livres à jour! En matière de logement ou de transport, d'aménagement ou de développement, on ne trouve pas grand-chose dans les trois budgets du maire Bourque qui laisse l'impression d'une ville dynamique où l'imagination et l'initiative sont au pouvoir. Au contraire, tout semble arrêté à l'hôtel de ville, en attente d'on ne sait quoi. De l'hôtel de ville de Montréal se dégage un parfum vieillissant prématurément et qui ne suscite aucun espoir de renouveau. À moins que le renouveau, version Vision Montréal, consiste à passer bientôt le relais aux «sages» partenaires des milieux d'affaires dans la gestion des services publics? Est-ce là la pièce maîtresse de ce budget qui, pourtant, n'en dit mot?

Seuls les
commerces
et les industries
auraient profité
de la générosité
de Québec

L E T T R E S

Une reconfiguration mal amorcée

La reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux est mal partie en Montérégie. Mal partie parce que la Régie régionale de la Montérégie, après avoir soumis pour consultation en juin un Cadre de référence pour la reconfiguration, a adopté le même cadre en septembre, sans pratiquement rien y changer, bien qu'elle ait reçu plusieurs mémoires demandant des modifications à ce Cadre.

Dans le bulletin En lien, publié par le Regroupement des 19 CLSC de la Montérégie, on peut lire que le président du Regroupement, M. Letellier de St-Just «a manifesté son indignation et celle de ses collègues présidentes et présidents face à une telle façon de faire de la Régie régionale». À quoi servent les consultations? Les CLSC de la Montérégie avaient demandé que les projets de fusion respectent la loi 116, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de fusion avec des hôpitaux de plus de 50 lits ou offrant des services spécialisés.

Dans son Cadre de référence, la Régie régionale de la Montérégie présume qu'il y aurait des économies de 55 millions à faire par la réduction du nombre de lits et en fusionnant les établissements par MRC. Or, de nombreuses études montrent que les fusions ne génèrent guère d'économies. La reconfiguration en Montérégie est mal partie également parce que certains hôpitaux y ont conservé une mentalité hospitalo-centriste et une volonté d'avaliser les CLSC et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

À preuve: une lettre de Mance Cléroux, présidente du conseil d'administration de l'hôpital Pierre-Boucher de Longueuil, adressée à son homologue de la Régie nationale, le 6 septembre dernier. Mme Cléroux y propose de regrouper dans une même entité juridique son hôpital, trois CLSC et deux

CHSLD. Or, en juin, le législateur a dit non à de tels mégaregroupements qui menacent la survie des services de première ligne, des services sociaux et de la prévention.

Les CLSC et les CHSLD sont prêts à collaborer et à faire des alliances stratégiques avec les hôpitaux, mais ils ne veulent pas voir leurs missions spécifiques disparaître au profit de la seule mission hospitalière.

Jacques Fournier
Montréal, 16 novembre 1996

Les optimistes de la langue

L'Office et le Conseil de la langue française déposaient il y a quelques jours une étude sur l'affichage commercial à Montréal. On y apprendait que la situation du français est «stable». C'est-à-dire qu'elle ne s'est pas détériorée. Les nouvelles paraissent si bonnes à Mme Assimpoulos, présidente du Conseil, que cette dernière jugeait inutile d'abroger la loi 86.

On annonce les bonnes nouvelles qu'on peut. En somme, l'état du patient n'a pas empiré. Cela ne lui fait pas, que je sache, une santé très forte.

La lecture de l'étude nous apprend en fait que le français stagne, que 42 % des commerces outrepassent la loi et que le nombre des plaintes a doublé. Mais, nous affirme-t-on, la situation est plutôt rassurante.

La situation, au contraire, m'apparaît préoccupante. Et beaucoup plus qu'on ne pourrait le juger à première vue. Il faut garder à l'esprit en effet que la loi 86, qui permet le bilinguisme, constitue un recul très important par rapport à la loi 101, qui obligeait à l'unilinguisme français. Autrement dit, la barre a été considérablement abaissée.

Or, malgré qu'elle l'ait été, près de la moitié des commerces violent la loi, jetant ce compromis du français prioritaire jugé par plusieurs comme dange-

reux pour notre langue et donnant encore plus de place que prévu à l'anglais.

C'est un peu comme si le gouvernement, pour plaire aux amateurs de vitesse à tout prix, haussait la limite permise sur les autoroutes de 100 à 200 km/h et que, malgré ce laxisme incroyable, près de la moitié des automobilistes roulaient encore plus vite. Est-ce qu'on pourrait décrire alors comme «stable» et «rassurant» l'état de la sécurité routière?

Yves Beauchemin
Longueuil, 21 novembre 1996

La recherche de la dignité

L'analyse de la situation linguistique de Julius Grey (*Le Devoir*, 19 novembre 1996), pourtant très juste, comporte cependant des considérations «irritantes» sur lesquelles on aurait tort de ne pas réfléchir...

Il n'existe pas de conflits entre ceux qui sont bilingues et on pourrait dire que le problème est celui des anglophones qui refusent d'apprendre le français... Je trouve odieux de devoir supporter, encore, après 20 ans, les débats incessants dont il fait état...

Il y a quelques années, on interrogeait les finissants de McGill sur leur intention quant à leur futur; 80 % d'entre eux se sont dits inquiets et pensaient devoir quitter le Québec pour des raisons économiques ou parce qu'ils ne possédaient pas suffisamment le français pour pouvoir pratiquer leur profession au Québec. Faudrait-il conclure, d'après lui, qu'on doit accentuer, par la contrainte s'il le faut, l'apprentissage du français à McGill?

De toute façon, moi aussi, j'en ai ras le bol de cette problématique et je comprends mal qu'il n'ait pas encore compris l'essence même de ce combat qui est la recherche de la dignité, pour tous.

Paul Mercier-Fauvel
Montréal, 19 novembre 1996



Le préfet de discipline

Ce n'était pas un rêve.
Ca l'est arrivé.
Réjean Ducharme,
L'Avalée des avalés

C'est Claude Ryan qui doit être mort de rire... et Alliance Québec, le PLQ, Peter Blaikie, Julius Grey et son ami et client Howard Galganov, le fédéral, Laurent Beaudoin et la Cour suprême. Ce qu'ils doivent jubiler de voir le PQ réduit à devoir adopter le bilinguisme pour ne pas perdre son chef.

Mais leur bonheur ne s'arrête pas là. La loi 101 originelle est maintenant dépeinte par M. Bouchard comme une menace aux droits des anglophones, ce qui fait passer ceux qui la défendent pour de dangereux «radicaux». N'est-ce pas là justement ce que prétendent les fédéralistes depuis 20 ans? La loi 101 serait donc antidémocratique aux yeux du chef du parti qui l'avait adoptée en 1977. Ce qui fut un joyau de la démocratie québécoise est rabaisé au rang de honte nationale, canadienne, nord-américaine et même mondiale. Au congrès du PQ, M. Bouchard a basculé dans l'autoflagellation en faisant sienne la propagande fédéraliste voulant que la loi 101 contrevienne à la Charte québécoise des droits. *The Gazette* l'en remerciait d'ailleurs bien bas dans son éditorial d'hier.

Disons-le une fois pour toutes: ce n'est pas la Charte québécoise des droits qui a fait tomber l'affichage unilingue, mais l'interprétation hautement politisée qu'en ont faite les juges nommés par le fédéral. Ce que M. Bouchard doit savoir puisqu'en 1988, il appuyait le recours de Robert Bourassa à la clause nonobstant et disait qu'elle constituait un outil parfaitement «légal» et «légitime». Que s'est-il donc passé depuis?

C'est que M. Bouchard et ses lumineux conseillers ont une «stratégie». Ils nous font croire que le sacrifice de

la loi 101 sur l'autel d'une réconciliation mythique permettra au PQ de gagner ses élections et le référendum. C'est bien connu, les anglophones et les gens d'affaires n'attendaient que cela pour voter péquiste et appuyer le OUI! Quelqu'un devrait pourtant rappeler à M. Bouchard qu'après avoir utilisé la clause nonobstant, M. Bourassa gagnait ses élections en 1989 tandis que son parti était défait en 1994, un an après l'adoption de la loi 86.

Ce week-end, M. Bouchard a aussi ouvert la porte à une surenchère de revendications chez les anglos et s'est piégé dans une spirale de reculs. Pas fous, des leaders anglos exigent déjà qu'il fasse de nouvelles concessions. La table est mise pour une nouvelle crise linguistique, et il y aura de quoi à manger pour tout le monde.

Cela dit, la victoire contre la loi 101 est factice puisque le PQ n'a pas vraiment voté pour la loi 86. De fait, ce vote a été carrément détourné. Ce n'est pas par la force de ses arguments que M. Bouchard a remporté cette ronde mais par le chantage émotif qu'il a exercé en dramatisant les résultats du vote de confiance de la veille. Les délégués ont été forcés de choisir entre le renforcement du français et une course au leadership. Un point, c'est tout.

Une fois le psychodrame passé et les larmes séchées, M. Bouchard a laissé voir un réflexe autoritaire extrêmement inquiétant lorsqu'il a sommé le parti de «changer». En exigeant plus de «discipline» chez ses militants qui pensent différemment de lui, il les veut surtout plus obéissants.

On aurait voulu encourager les orthodoxes à quitter le parti qu'on n'aurait pas fait mieux. Mais il semblerait que la plupart de ces militants entendent rester. Dans un contexte où il n'y

aura pas d'élections, qui sait si ces militants, troublés par les reculs qu'on leur impose, ne seront pas tentés de faire la grève du militantisme actif tout en conservant leur place au parti.

En fait, non seulement le vote sur la langue a été détourné mais le vote de non-confiance, loin d'être concentré dans la région de Montréal, semblait réparti à travers tout le Québec.

Cela dit, le congrès a aussi laissé voir que les militants qui appuient les principes fondateurs du PQ sont aussi nombreux chez les jeunes que chez les militants de la première heure. Cette jonction des générations est un extraordinaire gage de force. Lorsqu'on voit Bruno Viens, Maxime Barakat ou Frédéric Dubé de la commission jeunesse se tenir derrière le même microphone qu'un Yves Michaud, on comprend à quel point les jeunes de la garde montante tiennent à la langue française, à la justice sociale et à la souveraineté.

Peu sensibles au culte de la personnalité, les militants les plus aguerris refusent de confondre la souveraineté et la popularité inévitablement volatile d'un chef. Le PQ — un des derniers grands partis de débats en Occident — repose certes sur des principes mais aussi sur une grande liberté de parole. La «discipline», c'est dans le travail pour la cause que les militants la mesurent et non dans une obéissance artificielle. C'est pourquoi le chapitre 4 des statuts du PQ prend la peine de dire clairement que «le droit à la dissidence et à la critique à l'intérieur du parti doit être constamment respecté».

La «discipline» qu'exige M. Bouchard est contraire à ce droit à la dissidence et à la critique. À cet égard, son discours de clôture du congrès était on ne peut plus révélateur. Il y a montré à quel point il est étranger à la culture et à la conception du politique qu'on retrouve au Parti québécois et aussi, à quel point il semble avoir grand peine à tolérer la dissidence et les conflits. À la manière de Narcisse devant son miroir. Et tout cela, malheureusement, commence à paraître beaucoup...

À P R O P O S

...des souvenirs qui comptent

Rien de plus banal aujourd'hui que d'affirmer que l'enfance façonne l'adulte en devenir. Mais de tous petits détails de cette enfance, en apparence anodins, peuvent nous en apprendre beaucoup plus que de longues thérapies. En particulier, des détails tirés d'événements lointains conservés en mémoire par l'adulte.

Dans le cadre d'un doctorat à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Suzie Leblanc a proposé une grille d'analyse de ces plus anciens souvenirs. «Ils sont révélateurs de la personne, explique-t-elle. Comment celle-ci se relie au monde, quelle est son approche face à la vie. Quand la personne nous révèle ses souvenirs, elle est en fait en train de nous parler de ce qu'elle est maintenant.»

Par exemple, si un enfant raconte un souvenir duquel il est complètement absent, cela devrait être suffisant pour faire retentir un signal d'alarme dans la tête de la personne qui l'écoute, souligne Suzie Leblanc. Cet enfant manque manifestement de confiance en soi, ou pire, vit une situation troublante pour lui. Dans tous les cas, sa perception de lui-même semble à première vue basse, suffisamment pour qu'il vaille la peine de mener une étude plus approfondie. Il n'y a pas à proprement parler de souvenirs anodins, affirme Suzie Leblanc: «Pour la personne qui raconte, c'est toujours important.»

Agence Science-Presse, Interface, revue de l'ACFAS, décembre 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Propositions à Hydro-Québec

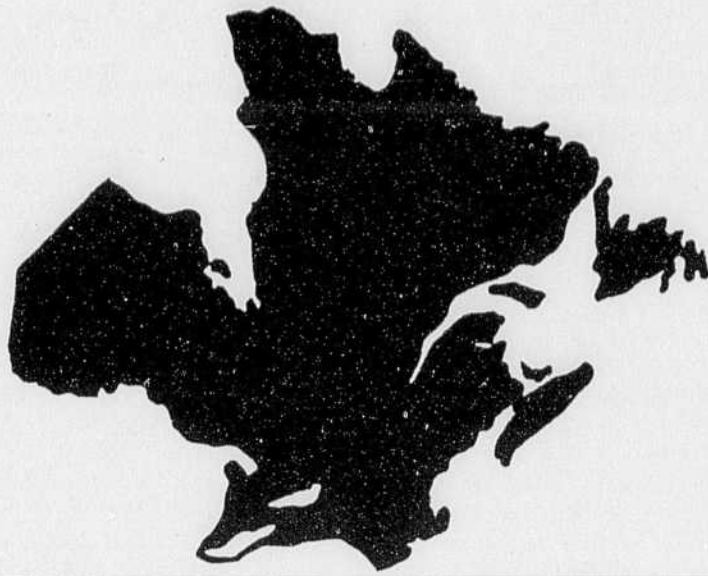
Pour un véritable développement énergétique

Au cours de 15 prochaines années, la région du Nord-Est requerra d'immenses besoins en équipements électriques, l'équivalent de trois à sept projets Baie-James La Grande phase 1

JAN-G. CHARUK
YVON TREMBLAY

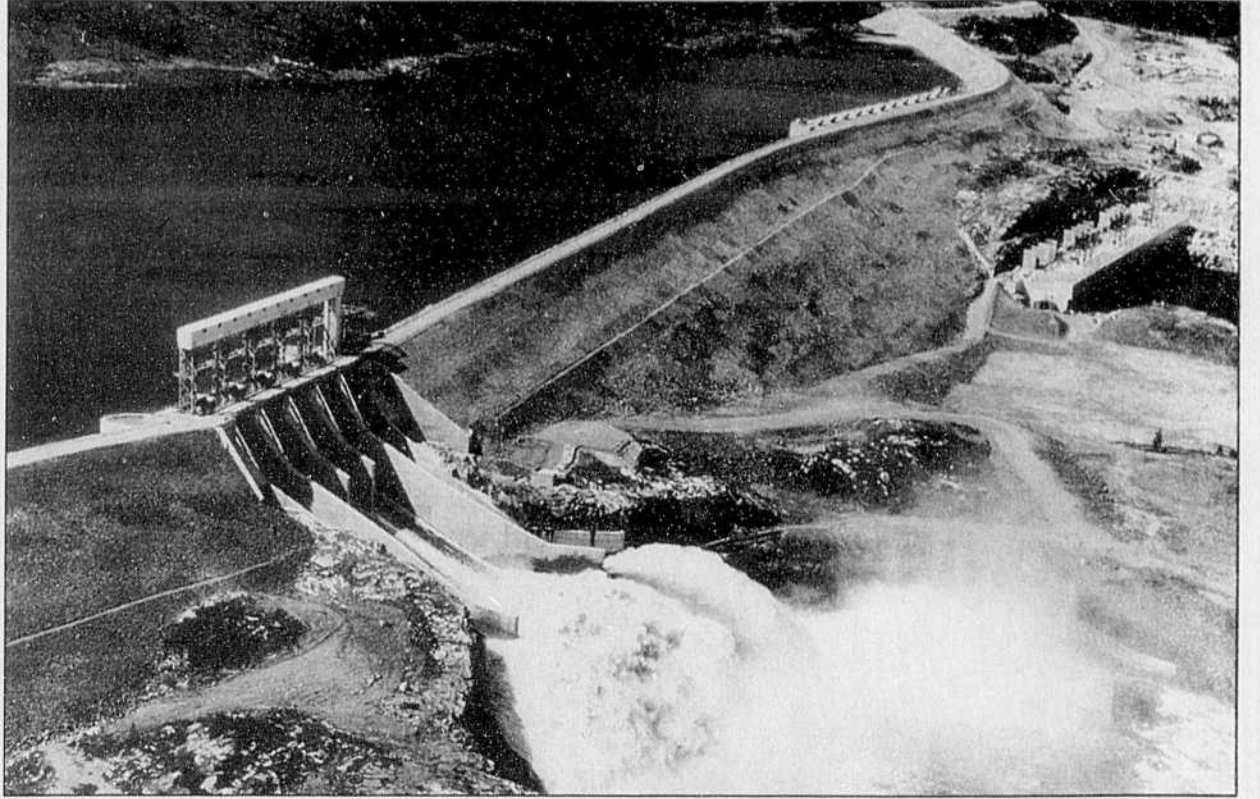
M. Charuk est un ex-vice-président d'Hydro-Québec à New York, aujourd'hui consultant en énergie. M. Tremblay est un ex-sous-ministre du gouvernement du Québec, aujourd'hui président de Vision technique internationale inc.

LE NORD-EST



SOURCE JAN-G. CHARUK ET YVON TREMBLAY

Le Nord-Est électrique: la région du Nord-Est représentée sur la carte comprend essentiellement les états membres du Northeast Power Coordinating Council, c'est-à-dire le Québec, l'Ontario, les Maritimes, New York et la Nouvelle-Angleterre, auxquels nous avons intégré Terre Neuve. La population totale est d'environ 52,5 millions de personnes et la puissance installée du réseau électrique est de 145 000 mégawatts.



ARCHIVES, LE DEVOIR

Le barrage LG-3 à la Baie-James.

Où va Hydro-Québec?, se demandait Jean-Robert Sansfaçon dans son éditorial du 1^{er} novembre dernier. Voici selon nous dans quel cadre général Hydro-Québec doit cibler ses activités.

Ce n'est pas parce que Hydro-Québec vient de vivre quelques épisodes turbulents qu'il faille rejeter un passé dont nous devons tous être fiers. En effet, l'héritage dépasse de beaucoup le cadre des réalisations au plan technique et il aura fallu beaucoup d'entrepreneurs, d'audace, d'engagement et de courage pour mener à terme les projets entrepris dans le passé. Par conséquent, la collectivité québécoise doit une fière chandelle aux dirigeants d'Hydro-Québec de l'époque.

Comme résultante, la part de l'électricité dans le bilan énergétique est passée de 18 % en 1965 à 42 % en 1995. Durant la même période, le pétrole voyait sa part diminuer de 66 à 42 %, tandis que celle du gaz naturel augmentait de 3 à 15 %. Somme toute, le rendement énergétique du bilan s'est accru de 50 à 70 % et notre autonomie atteint maintenant 70 %.

Une nouvelle fierté à acquérir

Le devenir énergétique et celui d'Hydro-Québec doivent s'inscrire dans un nouveau cadre d'opération.

À l'heure de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, il est impératif de reconnaître que le Québec de l'an 2000 fait partie d'un ensemble géographique et économique appelé le Nord-Est de l'Amérique du Nord.

Au cours de 15 prochaines années, cette région requerra d'immenses besoins en équipements électriques: de 30 000 à 70 000 mégawatts (MW), c'est-à-dire de trois à sept projets Baie-James La Grande phase 1.

Même avec un faible rythme de croissance, tôt ou tard les réseaux avoisinants de même que celui du Québec devront avoir recours à de nouveaux équipements afin de satisfaire l'accroissement intrinsèque de la demande (1,5 % par année donne 20 000 MW d'ici l'an 2010), la rééc-

tion ou le remplacement de centrales nucléaires, thermiques conventionnelles (charbon et mazout) et hydro-électriques (un demi de 1 % par année donne 10 000 MW au cours de la période), mais aussi à cause de rendements décroissants dans les programmes d'économie et de conservation de l'énergie.

En ce qui concerne la situation au Québec, on entend souvent dire que nous avons des surplus de l'ordre de 3000 MW. Or, il s'agit principalement de surplus de puissance. Au plan énergétique, hormis les variations dans l'hydraulicité de dame Nature, Hydro-Québec n'a pratiquement plus de surplus. On peut même lire dans son *Rapport particulier* du 31 décembre 1995 qu'elle prévoyait restreindre ses ventes « additionnelles » à l'exportation au cours de l'été 1996 afin de s'assurer de ne pas manquer d'énergie cet hiver. Selon ses propres prévisions de croissance moyenne, la demande intrinsèque augmenterait de plus de 10 000 MW d'ici l'an 2010 et les besoins de nouveaux équipements sont évalués à 5000 MW. Enfin, Hydro-Québec a annoncé dans son dernier rapport annuel qu'elle modernisera 5750 MW de ses vieux équipements hydroélectriques à un coût de deux milliards.

Les nouvelles règles du jeu

Aux États-Unis, l'électricité est maintenant une denrée énergétique qui se transige dans un marché dérégulé (libre). En effet, depuis l'introduction du Public Utility Regulatory Policy Act de 1978, nous avons as-

sisté à la prolifération des producteurs indépendants (plus de 100 000 MW) et, depuis le Comprehensive National Energy Policy Act de 1992, nous assistons à l'émergence des commerçants de l'énergie. Les transactions s'effectuent dans un marché accessible à la grandeur du continent. En fait, depuis 1994, le « power marketing » double à tous les trois mois...

Pour l'avenir, nous prévoyons une concurrence encore plus vive et une intégration des formes d'énergie qui seront alors offertes aux consommateurs. Nous prévoyons aussi une multiplication dans les privatisations et la formation d'alliances inter-énergétiques pour conquérir les marchés et entreprendre de nouveaux projets. Enfin, le prix du marché, et non plus les coûts internes et marginaux des réseaux, deviendra le critère de rentabilité des projets.

Pour Hydro-Québec, cela signifie que seulement les sites les plus rentables d'un cours d'eau pourront être aménagés, les autres devant être reportés. Aussi, à part quelques exceptions, la réalisation de grands projets ne pourra plus satisfaire les nouveaux critères du marché.

Enfin, la planification à long terme faisant appel à des modèles passifs devra faire place à des plans d'affaires dits « entrepreneurs ».

Comment relever le défi

Nous proposons au gouvernement

Le Québec

devra ouvrir

ses frontières

et jouer selon

les nouvelles

règles du jeu

du Québec comme premier fondateur de sa politique énergétique d'accroître la production hydroélectrique de 40 % de son potentiel ultime à 60 % d'ici l'an 2010 et de l'offrir comme support au développement durable du Nord-Est. Pour ce faire, il devra adopter une politique de collaboration et d'ouverture envers ses voisins. Le Québec devra par conséquent ouvrir ses frontières et jouer selon les nouvelles règles du jeu. Incidemment, ces éléments devraient constituer la base des critères de choix de la nouvelle Régie de l'énergie.

Ensuite, le gouvernement devrait favoriser l'intégration des trois « e » du développement durable: l'énergie, l'économie et l'environnement, et adopter une nouvelle façon de concevoir la relation entre l'énergie et le développement industriel en favorisant la formation de consortiums énergéto-industriels.

Enfin, le gouvernement devrait compléter l'offre énergétique par l'encouragement à la production privée.

Pour ce qui regarde Hydro-Québec, il lui faudrait, tout en se conformant bien sûr aux nouvelles règles du jeu, étendre, à l'instar des Romains, sa présence en ouvrant des comptoirs commerciaux dans tout le territoire afin, entre autres, de promouvoir les bienfaits de l'hydroélectricité.

Il s'agirait aussi de jouer le rôle de fer de lance dans la réalisation de nou-

veaux projets énergéto-industriels en créant des consortiums avec des acteurs clés de la scène dans la région du Nord-Est.

Hydro-Québec devrait aussi doubler ses efforts de recherche et de développement et se concentrer sur le système de traction et du moteurur, développer les technologies de l'hydrogène et mettre au service de ses abonnés et de son réseau de distribution ses câbles d'alimentation et son réseau hertzien comme véhicule d'infrastructure.

Enfin et surtout, une banque de projets répondant aux nouveaux critères du marché doit être établie car l'inventaire actuel du potentiel économiquement aménageable a été établi en fonction des critères traditionnels de son réseau.

Parmi ces projets, nous nous permettons d'en proposer trois. Le moins que l'on puisse dire, c'est que si Hydro-Québec désire conquérir le marché du Nord-Est, elle devra équiper son réseau en conséquence.

■ Un projet-pilote de centrale à réserve pompée souterraine en milieu urbain de 1000 MW.

Il s'agirait d'ajouter de la capacité électrique au centre de charge du réseau plutôt qu'aux centres éloignés de production... En plus de lui procurer de la puissance de pointe et de la réserve tournante, le projet procurerait bien d'autres avantages. De plus, il s'agirait d'un projet moteur construit en milieu urbain et utilisant des ressources locales. Enfin, le concept ferait appel à des équipements normalisés et pourrait être re-

produit et exporté.

■ La mise en valeur conjointe des Chutes Lower Churchill et du potentiel intégré de la Côte Nord et du Labrador: 10 000 MW.

En plus de comprendre le développement des Chutes Lower Churchill, projet défini et planifié en 1974 et des plus rentables, les parties auraient intérêt à unir leurs efforts afin d'harnacher le potentiel intégré des cours d'eau qui se jettent dans le Saint-Laurent et qui ont leur source au Labrador. Le potentiel ainsi « économiquement » aménageable est évalué à 10 000 MW à long terme.

■ Faire préciser selon les nouveaux critères du marché le potentiel de 10 000 MW des centrales de moins de 100 MW.

Dans le contexte actuel, en plus de retarder des investissements importants, la production privée pourra aussi apporter un précieux concours à la constitution de réserves énergétiques dont le réseau d'Hydro-Québec a grandement besoin.

Une occasion à saisir

Selon la conclusion d'une étude récente de Moody's Investors Service Inc. de New York, un service de cotation des titres de compagnies, Hydro-Québec est le producteur d'électricité du Nord-Est le plus apte à conquérir un marché dérégulé.

Alors, le temps presse. Le Québec tout entier veut appuyer une société Hydro-Québec renouvelée à la fois au niveau de ses cadres, de son orientation, de son autonomie et de son appui gouvernemental.

Le Québec et le néolibéralisme

Lucien Bouchard veut guérir un malade imaginaire

La social-démocratie n'a tout simplement jamais existé au Québec

JACKY MALO

Chercheur et collaborateur à la revue Possibles

Lucien Bouchard s'est donné comme tâche de « guérir la social-démocratie québécoise [...] Nous la voulons en santé pour de bon. [...] S'il y en a qui espèrent que mon gouvernement va importer au Québec les dogmes du néolibéralisme, ils se trompent » (Le Devoir du 9 octobre 1996). Le problème, c'est que M. Bouchard veut guérir un malade imaginaire, car la social-démocratie n'a jamais existé (sauf en pensée) au Québec, ni d'ailleurs en Amérique du Nord comme du Sud. De plus, là où la social-démocratie a été vécue, comme en Suède, au Danemark, en Allemagne ou en Autriche, elle est justement remise en cause par les dogmes du néolibéralisme. En revanche, ce que nous avons vécu et dont M. Bouchard voudrait bien nous guérir, c'est le fordisme associé au Welfare State (l'État-providence).

Cette déclaration de M. Bouchard est paradoxale car en même temps, malgré qu'il s'en défende, il professe par ailleurs avec une conviction égale les dogmes néolibéraux comme moins d'État, déficit zéro, l'austérité comme passage obligé, etc. Il me fait penser à Jacques Chirac qui s'est fait élire en France en faisant une campagne de « gauche » sous le slogan « Non à la fracture sociale » et qui, une fois élu, est devenu le bon élève des politiques néolibérales. Mais voici qu'aujourd'hui, M. Chirac est victime de sa propre logomachie et, comme il n'a pas cet ascendant sur le monde du travail que pouvaient avoir les socialistes, alors ça résiste!

Avec M. Bouchard s'installe la même logique. Lui aussi tient un discours sous la forme d'un quiproquo en voulant nous faire croire que deux mondes aussi différents que la social-démocratie (monde d'intégration) et le néolibéralisme (monde d'exclusion) sont possibles en même temps. Mais, contrairement à M. Chirac, on compte sur l'ascendant

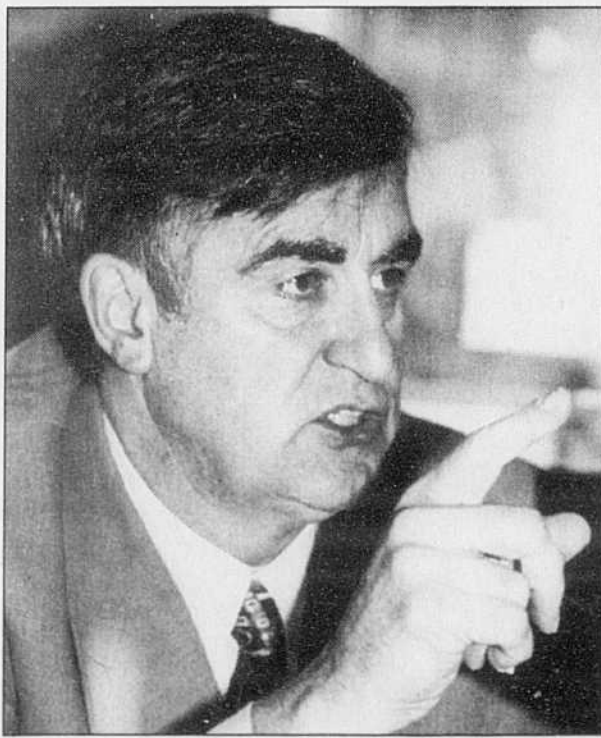
qu'il a sur ses alliés du référendum (syndicats, groupes populaires, etc.) pour mieux faire passer, c'est-à-dire sans trop de résistance, la politique d'austérité.

La crise de l'État-providence

La social-démocratie n'est pas le fordisme. La social-démocratie a été un authentique compromis entre les classes sociales, tandis que le fordisme n'a été qu'un consensus, car il n'y a jamais eu de réel pacte social comme en Allemagne où les partenaires sociaux ont institué la cogestion.

Mais face à la crise actuelle, cette différence n'a plus beaucoup d'importance, sauf dans la gestion de la crise qui s'avère plus douloureuse dans les pays qui n'ont pas vécu sous un régime social-démocrate. Cette crise est celle, entre autres, de l'économie distributive qui a été une tentative de domestication du capitalisme. Mais domestiquer n'est pas changer. L'économie capitaliste, parce qu'elle est tenue au respect des lois qui la régissent même en régime fordiste associé à l'État-providence, entre en crise devant le tassement des gains de productivité, l'augmentation des coûts de production, la hausse du coût du capital fixe, etc. Cette crise est une de rentabilité. L'État-providence prend alors le relais pour amoindrir les déséquilibres de l'économie, et cela coûte très cher. Mais il ne peut résoudre la crise à sa racine. Au contraire, assujéti à l'économique, l'État-providence, endetté, entre inévitablement à son tour en crise, surtout qu'on ne sait plus comment le payer. Cette crise de rentabilité du capital nous révèle cruellement que l'État et le social se trouvent encore subordonnés à l'économique et que le seul maître du pacte social est le capital. C'est bien le capital qui oriente en pratique la politique économique des États et qui fixe donc les limites de leurs politiques sociales qui sont, comme le montrent les résultats du Sommet sur l'économie et l'emploi, des plus exiguës.

Nous voyons bien, puisque l'État est entièrement soumis,



Lucien Bouchard

qu'il ne peut plus être un arbitre entre le social et le capital. Il ne peut que trancher en faveur de ce dernier. C'est le triomphe du capital sur le social. C'est ainsi que sont caducs les schémas non seulement du fordisme mais aussi de la social-démocratie. Il n'y a qu'à entendre le patronat allemand,

solidaire hier encore de ce pacte social, dire aujourd'hui que « les conventions collectives ne doivent prescrire aux entreprises que le strict nécessaire » (Libération, le 27 juin 1996). Et ceux qui pensent comme à la FTQ que « le climat n'est pas au dogmatisme idéologique et à l'affrontement [mais au] pacte social entre les différents partenaires socioéconomiques » (Le Devoir du 12 octobre 1996) se trompent d'époque en voulant demander plus à un État dépendant du capital où toute mesure sociale qui peut remettre en cause le profit est à proscrire, car y céder, c'est prendre le risque d'un « chaos économique » dans ce monde où l'appétit de rentabilité du capital est insatiable.

L'appel à « tous »

C'est pourquoi M. Bouchard, comprenant cela, a lancé un appel à tous. « Un appel au sacrifice, afin de rétablir l'ordre dans la maison du Québec [cela doit être une métaphore] » (Le Devoir du 11 octobre 1996). A « tous »: c'est là que le bât blesse, car il est incapable d'exiger quoique ce soit à ceux — comme par exemple les entreprises étrangères ou locales (il n'y a qu'à penser au prêt de 87 millions à l'entreprise Bombardier par le gouvernement canadien) — qui assurent des activités et des emplois.

Cette politique que Bouchard est obligé de suivre — par contre l'abolition du 1 % sur la taxe de vente n'était pas obligatoire puisqu'elle ne remettait pas en cause le profit — implique la paupérisation d'une fraction toujours plus grande de la population, alors que dans le même temps d'autres augmentent toujours plus leurs profits. C'est le prix à payer pour « remettre de l'ordre dans la maison du Québec », comme il le dit. Mais de quel ordre parle-t-il? Bref, qu'il arrête de nous dire que les dogmes du néolibéralisme ne passeront pas la frontière du Québec. C'est ridicule! Il est déjà conditionné. Ce que confirment les conclusions du sommet. « Faire du social » ce n'est pas être social-démocrate!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Laffleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président). LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



LES BARRAGES ROUTIERS ET LES MENSONGES D'EUROTUNNEL, C'EST CE QUI RESTE QUAND ON A TOUT OUBLIÉ

HEU!... VOUS ÊTES SÛR DE LA CITATION?

83,3 millions pour lutter contre la pauvreté

MICHEL HÉBERT PRESSE CANADIENNE

Québec — Les particuliers, les entreprises et les institutions financières paieront 83,3 millions de dollars d'impôt additionnel en 1997 afin de financer le Fonds de lutte contre la pauvreté.

Le ministre des Finances, Bernard Landry, a précisé en Chambre hier que, conformément à la décision des participants au Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier, ce fonds recueillera ainsi 250 millions au cours des trois prochaines années.

Il reconnaît que les gens s'opposent à une hausse des taxes ou des impôts, mais le ministre des Finances déroge à sa «ligne de conduite» parce qu'il en a été décidé ainsi par la «table rassembleuse» du sommet d'octobre.

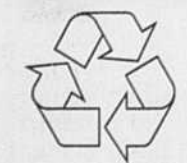
Les contribuables paieront donc en moyenne 0,3 % de plus d'impôt en 1997. L'équivalent d'une heure de travail, selon M. Landry.

La contribution des particuliers tiendra compte du revenu familial et des crédits d'impôts accordés actuellement. À la Direction de la fiscalité, on convient qu'il s'agira d'une «certaine forme d'augmentation du taux d'imposition». L'effet de cette taxe sera constaté sur les revenus gagnés en 1997. Il en sera de même jusqu'en 1999.

La lutte contre la pauvreté ne devra par ailleurs pas mettre en péril les entreprises fragiles. Leur contribution, évaluée à 41,7 millions en 1997, sera égale à 2,8 % de leur impôt annuel à payer. Le gouvernement tiendra toutefois compte de leur rentabilité avant de l'exiger. L'effort demandé aux institutions financières portera sur deux volets: en plus de la contribution de 2,8 % de leur impôt payable, elles devront supporter une taxe spéciale de 3 % sur le capital payable.

Cinq catégories d'institutions financières seront ainsi touchées: les banques, les caisses populaires, les sociétés de valeurs mobilières, les fiducies et les corporations de prêts. Selon le ministre des Finances, les sommes ainsi recueillies favoriseront la «réinsertion au travail des personnes démunies».

Comment seront distribuées ces sommes aux démunis? Ça reste à voir, fait-on comprendre au ministère des Finances. Le ministre Landry a indiqué hier que le gouvernement en aura la responsabilité et qu'un comité consultatif formé notamment de groupes communautaires veillera à l'affectation des fonds recueillis.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333 Par télécopieur (514) 985-3360 Sur Internet devoir@cam.org Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399 Par télécopieur (514) 985-3390 Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344 Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355 du lundi au vendredi de 8h à 16h30 Par télécopieur (514) 985-3390 Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais) Version internet (514) 278-6060 1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SYNDICATS

SUITE DE LA PAGE 1

public n'ont pas été précisées, hier, mais on parle de moyens de pression qui seront nécessairement pris avant la période des Fêtes. Les six grandes centrales et la vingtaine de petits syndicats indépendants comptent garder un contact quotidien en ce qui a trait à la mobilisation de leurs membres.

Dans le camp gouvernemental, le ministre des Finances, Bernard Landry, a indiqué que la menace de grève était un «classique». Il ne désespère pas de voir les organisations syndicales et le gouvernement assis à la même table bientôt. «Les syndicats rejettent cette proposition, a-t-il dit en mettant l'accent sur le mot «cette», alors ça laisse de la place pour parler autour de la proposition.» Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, tenait au même moment une réunion dans les bureaux de son ministère et il n'a pas rencontré les journalistes.

Plus tôt hier matin, le premier ministre Bouchard demeurerait également optimiste. Il a soutenu que la proposition gouvernementale est fort honnête. Et il refusait alors de parler de rupture des discussions.

«C'est une négociation. Il y a une offre remarquable sur la table. C'est une très belle offre qui répond à toutes les inquiétudes et qui atteint tous les objectifs. Je suis convaincu qu'il va être possible aux centrales syndicales et aux syndicats de s'asseoir avec nous pour en discuter sérieusement. J'attends

qu'ils viennent. Ils ne peuvent pas décider de ne pas venir, il y a trop de bon sens, c'est trop sérieux et trop lié aux grands enjeux collectifs.»

À ce sujet, les dirigeants syndicaux tiennent tout le secteur public, le président de la FTQ, Clément Godbout, a expliqué que la position commune des syndicats représentait bel et bien une «fin de non-recevoir». Il a tout de même indiqué qu'il était prêt à discuter de n'importe quelle autre proposition et il ajoute que le fardeau de la preuve repose entre les mains du gouvernement.

«On sait que le gouvernement, c'est gros, mais pour l'instant on ne reçoit aucun signal comme quoi ils seraient prêts à faire d'autres offres. On a des conventions collectives dûment signées, alors le gouvernement doit faire ses devoirs.» Même son de cloche à la FIQ ainsi que chez les professionnels et les fonctionnaires travaillant pour l'État. Le président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), Serge Roy, insiste pour dire qu'une fois la présente proposi-

tion retirée, il restera de la place pour des discussions.

«Ce n'est pas une rupture totale. Si c'est la seule proposition sur la table, rien ne va débloquer. Il faut nettoyer la table maintenant et, sur une perspective plus globale, le gouvernement doit regarder davantage que les surplus éventuels des régimes de retraite. Il est important que le gouvernement sache qu'on prend la situation au sérieux et qu'on est prêts à poser des gestes dans ce sens-là. Si le Conseil du trésor ou le premier ministre nous font signe, on pourra écarter les moyens de pression éventuellement.»

À la CSN, Gérald Larose pense qu'il devra souvent faire le trajet Montréal-Québec au cours des prochains jours, mais aucune réunion n'est prévue avec le gouvernement pour l'instant.

Il réitère sa position, celle d'un terrain acceptable pour sa centrale, un terrain de discussion comprenant les revenus du gouvernement. Pour l'instant, les votes de débrayage à la CSN se tiennent également depuis la semaine dernière.

«Il faut qu'il soit question d'emplois, de revenus et du non-affaiblissement des services publics, rappelle M. Larose. Lors de notre rencontre de la semaine dernière, le premier ministre n'a pas tout à fait fermé la porte à ce genre de pourparlers. Avec les autres centrales, on peut avoir des idées différentes, mais le plus important, c'est d'arriver sur le terrain qu'on veut. C'est au gouvernement de décider maintenant qu'il n'y aura pas d'affrontement.»

CINÉMA

SUITE DE LA PAGE 1

création d'un événement nouveau qui fera la part belle aux programmations traditionnelles des deux festivals en plus d'ouvrir un important volet aux nouvelles images. Claude Chamberlan en assumera la direction générale et Bernard Boulad en sera le directeur délégué. Les institutions gouvernementales, Téléfilm, la SODEC, le Conseil des arts de la CUM et la Ville de Montréal, injecteront la même somme que celle traditionnellement versée pour les deux événements régionaux, ce qui devrait donner des assises économiques beaucoup plus confortables à ce nouveau festival.

À travers sa fondation, Daniel Langlois a également épongé les dettes du Festival du nouveau cinéma. En parle d'une somme d'environ 300 000 \$, qui permettra à Claude Chamberlan de repartir à neuf dans une structure entièrement nouvelle.

Daniel Langlois s'impliquera également en ce qui a trait à la programmation. Mais il joue avant tout le rôle de mécène avec sa Fondation Daniel Langlois pour l'art et la technologie, fondation qu'il vient de mettre sur pied (entièrement autonome de Softimage) et qui chapeautera aussi la création d'un complexe cinématographique et des arts multimédias auquel s'associera le cinéma Parallèle. Deux nouvelles salles de 250 à 300 places, trois si tout va bien, dotées d'un équipement à la fine pointe de la technologie, consacrées au cinéma d'auteur et aux nouvelles images, devraient être érigées sur un site encore indéterminé sur le boulevard Saint-Laurent, entre Sherbrooke et des Pins. L'endroit constituera également un centre de diffusion des arts médiatiques. Un club vidéo consacré au cinéma d'auteur, succursale de La Boîte noire, y sera intégré, en plus d'un site Web interactif, d'un café et d'une salle d'exposition. Le cinéma Parallèle y transportera ses pénates quand les locaux seront construits. Les travaux commenceront en 1997 et devraient en principe être complétés pour 1998. Claude Chamberlan demeure le directeur général de cette salle d'art et d'essai, mais Bernard Boulad deviendra désormais son directeur délégué.

«La mission de cette Fondation: supporter les auteurs dans le monde du cinéma et des médias électroniques», expliquait hier le président de Softimage. Daniel Langlois ne voulait pas révéler le montant de son investissement mais il a précisé que plusieurs millions sont en jeu. «En tant que président de Softimage, je n'investirais pas dans un tel projet, ironisait-il. Il ne s'agit pas d'une opération commerciale rentable mais bel et bien de type mécène.» Pour lui, l'ère de l'État-providence en culture



JACQUES DUFRESNE Denis Langlois (au centre), Claude Chamberlan (à droite) et Bernard Boulad.

est révolue à l'heure où les coffres sont passablement à sec. «L'injection de fonds privés dans la culture n'est pas une pratique courante au Québec, mais des exemples de mécénat nous viennent d'Europe et d'Amérique.»

La création de ce nouveau festival implique nécessairement la mort des deux autres. «Le 25^e Festival du nouveau Cinéma fut le dernier», précisait hier Claude Chamberlan en se disant ravi de participer à une formule d'avenir. Son rendez-vous devait s'expatrier après coup cette année à Juan-les-Pins, refaire une seconde édition new-yorkaise. Il semble que ces projets soient en renégociation. «Mais le nouveau festival entend aussi s'exporter dans différentes grandes villes internationales», a ajouté Daniel Langlois.

Bernard Boulad, qui dirigeait depuis quatre ans son Festival du court métrage, éprouvait quand même quelques regrets post-mortem. «Il n'est pas facile de tenir un festival trop ciblé à Montréal», soupirait-il, précisant que son festival n'était pas suffisamment appuyé par l'État et ne pouvait survivre tel quel. Mais le court métrage occupera une part importante de la programmation de ce nouveau rendez-vous. «Ce festival ne sera pas un monstre tentaculaire avec plus de films mais il misera sur la qualité», expliquait Bernard Boulad.

Le président de Softimage a ajouté que l'ensemble de tous ces projets créait un complexe unique en Amérique et une vraie niche pour le cinéma d'auteurs.

BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

réel n'a pu remplir son engagement d'abolir la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Le taux de la surtaxe passera toutefois de 0,25 \$ à 0,17 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière. La Ville épochera ainsi 21 millions.

Certains commerçants voient d'un mauvais œil ce maintien. Peter Sergakis, qui s'est rendu célèbre par la multiplication des manifestations de gens d'affaires devant l'hôtel de ville sous le règne du RCM, y voit l'occasion de reprendre de plus belle l'exercice. «Je suis très déçu. C'est ni plus ni moins du maquillage. C'est insultant pour les commerçants», a commenté M. Sergakis.

La Ville rejette la responsabilité sur Québec, qui n'accorde que la moitié de la somme souhaitée. «J'ose espérer que Québec va continuer à faire des efforts pour trouver des pistes de solutions pour permettre à Montréal de rester le cœur du Québec», a indiqué le vice-président du comité exécutif et responsable des finances, Sammy Forcillo.

«M. Bourque n'a pas la crédibilité nécessaire pour obtenir un pacte fiscal avec Québec. Ses tergiversations dans le dossier nous rattrapent. Depuis deux ans qu'il est à l'hôtel de ville, la situation économique de Montréal empire», a affirmé le chef de l'opposition officielle, le conseiller du RCM André Lavallée.

Toujours au chapitre des recettes, la municipalité prévoit encaisser 16 % de plus de contraventions que cette année, soit 96,3 millions. Cela reflète la hausse du tarif judiciaire en matière pénale ainsi que les frais d'émission.

Mais ce ne sont pas là les seules taxes indirectes que devront subir les Montréalais. Dans les secteurs de la culture, des sports et des loisirs, des frais d'utilisation seront imposés. Le chef de l'opposition officielle, le conseiller du

RCM André Lavallée, se scandalise. «C'est un budget qui cache des coupures majeures de services directs à la population», affirme-t-il, pointant les frais d'utilisation pour les piscines et le prêt de livres entre les bibliothèques.

Un effort est également demandé aux fonctionnaires municipaux alors que les élus municipaux se sont accordés une hausse de près de 6 % de leurs émoluments. Les effectifs seront quant à eux réduits de 940,6 personnes/année. Ce chiffre inclut entre autres les départs volontaires, l'élimination de 125 postes d'employé auxiliaire et 163 employés qui ont profité du programme de réduction de la main-d'œuvre.

Bon nombre de ces personnes ont été retirées des structures administratives et comptabilisées dans le poste de redéploiement des ressources, ouvrant la porte à d'éventuels projets de partenariat-privatisation. En fait, des économies de neuf millions ont été considérées dans l'élaboration de ce budget.

«On ne veut pas enlever le pain sur la table de nos travailleurs. Mais on veut profiter des départs volontaires», a souligné Sammy Forcillo.

Le Syndicat des policiers ne l'entend pas de cette façon. Le Service de lutte aux incendies est réorganisé, permettant du coup des compressions de l'ordre de 8,8 millions, soit 125 pompiers et six camions. Pour le président du syndicat, Gaston Fauvel, il y a là matière à bataille juridique. «La Ville a le devoir de maintenir suffisamment d'effectifs pour assurer la sécurité des citoyens. On finance la baisse de taxes par une réduction d'un service de première ligne. Tout ça pour faire plaisir à Peter Sergakis et ses clubs de nuit», a tonné le chef syndical.

Pour ce qui est de la dette, elle occupe toujours sensiblement la même proportion au sein du budget, soit 16,5 %.

ÉNERGIE

SUITE DE LA PAGE 1

posée par le ministre Chevrette prévue en effet que les besoins d'électricité au Québec ne dépasseront pas en moyenne 1,2 % d'ici 2010, ce qui contraste avec les taux de plus de 5 % des 15 dernières années. La future régie de l'énergie, dont le projet de loi constitutif est déjà devant l'Assemblée nationale, obligera Hydro-Québec et Gaz Métropolitain à lui soumettre leurs «plans de ressourcement», ce qui comprendra leurs projets destinés à satisfaire les besoins de la population et des entreprises. Mais la régie n'aura pas de contrôle sur les producteurs privés impliqués dans des projets d'exportation, un marché libre qui pourra grossir au gré de la demande américaine ou des besoins québécois des producteurs qui voudraient aussi se débrancher d'Hydro-Québec. La politique permettra notamment à des sociétés américaines de développer des projets hydroélectriques ou thermiques en sol québécois, s'ils jugent l'opération rentable, sans avoir à passer par la régie, qui aura compétence uniquement sur la gestion des besoins québécois.

La nouvelle politique énergétique propose de mettre au point une «classification» des rivières québécoises de façon à déterminer lesquelles auront le privilège de devenir des machines hydrauliques à billets verts ou de faire partie du futur réseau des rivières patrimoniales, annoncé par Québec au début de l'année. Ce sont les conseils régionaux de développement (CRD) qui auront la responsabilité de proposer une classification des cours d'eau à partir des arbitrages réalisés lors des consultations publiques sur cette question. Le ministre Chevrette estime que les CRD ne sont pas des lobbys économiques qui cacheraient des loups déguisés en bergers. On y trouve parfois des environnementalistes, dit-il, et la tradition consensuelle des CRD les habilite à cette responsabilité. Québec se réserve enfin le loisir d'approuver cette classification des rivières, ce qui donnera la possibilité à l'Environnement et à la Faune (MEF) de faire valoir ses priorités au bout du compte.

Lorsqu'Hydro-Québec fera appel au secteur privé pour de petites quantités d'énergie, y compris au moyen de petites centrales, elle entend procéder par appel d'offres afin de bénéficier des meilleurs prix possibles, une leçon apprise par anticipation du rapport de la commission Doyon. Hydro-Québec pourra aussi recourir au privé pour la réalisation de projets au delà de 50 MW selon la formule «clefs en main». La politique n'exige pas un concours avec ses propres services pour savoir qui aura le meilleur prix: l'évaluation se fera uniquement entre les firmes d'ingénierie privées.

Le ministre Chevrette entend privilégier dans ses appels d'offres les projets venant des communautés et des organismes régionaux ainsi que des autochtones. Si Hydro-Québec n'a pas le droit de concurrencer ces projets lors des appels d'offres, la société d'État pourra toutefois mettre sur pied des projets conjoints avec les forces régionales ou même privées de façon à ce que ces projets aient un «effet structurant» sur les économies régionales. L'éolien se retrouve dans une catégorie à part dans ce jeu des forces économiques: on lui alloue une «quote-part» de 10 MW par an pour stimuler la mise en place d'une usine québécoise, préférentiellement en Gaspésie.

La nouvelle politique entend privilégier les industries énergivores «à valeur ajoutée», ce qui ne semblerait plus le cas de l'aluminium, jugé trop peu créateur d'emplois.

Le gouvernement s'engage résolument dans la déréglementation

même s'il sait qu'il y a des risques nombreux et importants dans l'opération, y compris le fait que les consommateurs pourraient voir leur facture d'électricité grimper pour de nombreuses raisons, notamment parce qu'on pourrait réduire davantage l'interfinancement dont les consommateurs profiteraient aux dépens des industriels.

«L'ouverture désordonnée des marchés pourrait d'autre part affecter la santé financière d'Hydro-Québec, précise la politique, dans la mesure où l'achat d'électricité auprès de producteurs privés ou de fournisseurs de provinces et d'États voisins viendrait réduire la demande sur laquelle ont été fondés les investissements de production et de transport de l'énergie.»

Une trop forte déréglementation pourrait par ailleurs mettre fin à l'uniformité de la tarification, à commencer par la dizaine de réseaux municipaux de distribution. La perte de clients importants au Québec, si des producteurs combinent approvisionnement direct et exportations, pourrait aussi toucher la société d'État, aux prises avec des surplus de 3000 MW, tout comme la transformation de son réseau en autoroute énergétique à péage pourrait inciter Terre-Neuve à y transférer vers les États-Unis l'électricité de nouveaux projets.

Cette éventuelle concurrence terre-neuvienne n'énerve pas beaucoup le p.-d.-g. d'Hydro-Québec, André Caillé. A son avis, personne ne voudra financer des projets terre-neuviens destinés au marché volatil du gros en plus d'avoir à payer un péage aux États-Unis et au Québec.

Enfin, parmi les risques identifiés de cette politique, il y a le risque de transférer l'avantage historique de nos bas prix aux industriels américains et celui d'accroître au Québec l'utilisation de sources d'approvisionnement énergétique plus dommageables pour l'environnement, en ce qui concerne les gaz à effet de serre ou les précipitations acides, par exemple. Les hauts fonctionnaires des Ressources naturelles confirmeront hier que le Québec risque fort de ne pas atteindre ses objectifs et engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre, à moins de mesures additionnelles de contrôle qu'il faudrait adopter dès la prochaine année.

Cependant, la nouvelle politique énergétique prévoit que le choix des filières énergétiques utilisées pour la satisfaction des besoins québécois — les exportation échappent à cette logique environnementale — se fera en fonction des principes de la «planification intégrée des ressources» (PIR).

En vertu de ce mode de gestion, on ne choisit pas un projet uniquement en fonction de ses coûts directs mais en ajoutant aussi les coûts sociaux, patrimoniaux (perte de territoire ou de ressources aquatiques, pollution, etc.), ainsi que les coûts environnementaux liés à la réalisation. Cette logique, battue en brèche aux États-Unis par la déréglementation, s'appliquerait mal aux exportateurs québécois, note le document gouvernemental, car elle leur imposerait des normes sociales et environnementales que n'ont pas ou qu'ont de moins en moins à rencontrer leurs concurrents américains.

L'importance de la déréglementation énergétique est telle, vue de Québec, que la politique annoncée hier prévoit que la future régie pourra recommander au gouvernement de l'élargir, voire en permettant à la régie elle-même d'abandonner des mandats que lui confie le projet de loi, ce qui réserve donc encore plusieurs surprises. La nouvelle politique précise toutefois qu'Hydro-Québec n'est pas en voie de privatisation.